



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2024 > 2029

**// C'est
décidé, je
réduis mes
déchets ! //**

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) représentent l'ensemble des déchets produits par les ménages et activités professionnelles assimilées aux ménages.

En France, chaque habitant génère en moyenne 525 kg de DMA par an. La gestion responsable de ces déchets revêt une importance capitale, tant sur le plan environnemental qu'économique, nécessitant une action concertée des collectivités locales telles que Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans cette optique, Saint-Quentin-en-Yvelines s'est résolument engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de réduction des déchets.

Avant même la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), nous avons lancé diverses initiatives telles que la distribution de composteurs à près de 4 000 foyers et l'installation de plus de 45 sites de compostage partagés, contribuant ainsi à la réduction des biodéchets. En partenariat avec des associations de l'ESS, nous avons mis en place une zone de réemploi sur la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux, permettant de donner une seconde vie à près de 5 tonnes d'articles divers. En parallèle, une sensibilisation accrue de nos agents et de la population a été menée, favorisant l'adoption d'une culture de responsabilité environnementale au sein de notre collectivité.

Le PLPDMA consolide cette dynamique en fixant des objectifs ambitieux de réduction des déchets pour les six prochaines années (2024-2029) ; une baisse de 9% de nos DMA (soit 40kg/hab.) au bout des 6 ans. Pour ce faire, le programme s'appuie sur onze actions structurées autour de six grands axes de travail détaillés dans ce document.

L'élaboration du PLPDMA de SQY a été le fruit d'un travail collaboratif impliquant les communes, les associations, les habitants et les élus du territoire. Malgré les défis liés à la crise sanitaire de 2020 et 2021, les efforts se sont poursuivis avec des ateliers menés en visioconférence en 2020 et en présentiel à partir de 2023. Au total, 20 séances ont eu lieu, avec la contribution de plus de 40 participants motivés et engagés.

Nous remercions tous les acteurs pour leur implication dans l'élaboration du PLPDMA de SQY et à l'avenir pour leur implication dans la mise en œuvre des actions.

Ensemble, nous pouvons faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un modèle de réussite en matière de réduction des déchets.



JEAN-MICHEL CHEVALLIER

Conseiller communautaire délégué à la collecte et à la valorisation des déchets

***En France,
chaque
habitant
génère
en moyenne
525 kg
de DMA
par an***

PRÉAMBULE À LA LECTURE

L'ÉCRITURE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE SQY A ÉTÉ FORTEMENT IMPACTÉE PAR LA CRISE COVID, AYANT ENTRAÎNÉ UN TRAVAIL EN 2 TEMPS :



Un état des lieux et diagnostics du territoire réalisé en 2019 (portant sur les données chiffrées et stabilisées de 2017)



Une actualisation des travaux de concertation menée entre 2021 et 2023

Directeur de la publication :
Jean-Michel FOURGOUS

Directeur de la rédaction :
François LEGOUPIL

Rédactrice :
Stellina ROSEMOND

Realisation :
Cithéa

Photos :
Photothèque SQY/Istock.com

Éditeur :
Saint-Quentin-en-Yvelines/
Septembre 2024



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PAGE 8



LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

PAGE 18



LE TERRITOIRE DE SQY

PAGE 22



LES ACTEURS CLÉS DU TERRITOIRE

PAGE 34



LES CHIFFRES CLÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

PAGE 42



BUDGET PRÉVISIONNEL

PAGE 64



LES OBJECTIFS DU PLPDMA DE SQY

PAGE 48



ANNEXES

PAGE 66



LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DE SQY

PAGE 52



SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

PAGE 62



CARTES

PAGE 24 **Carte 1** : Saint-Quentin-en-Yvelines au sein de la Région Île-de-France

PAGE 25 **Carte 2** : Occupation du sol et poids de la population communale sur le territoire de SQY

PAGE 26 **Carte 3** : Typologie d'habitat par commune sur le territoire de SQY



INFOGRAPHIES

PAGE 25 **Infographie 1** : Répartition de la population de SQY

PAGE 26 **Infographie 2** : Répartition du taux d'habitat collectif

PAGE 27 **Infographie 3** : Indice de Jeunesse sur le territoire de SQY

PAGE 27 **Infographie 4** : Part des ménages non imposables sur le territoire de SQY

PAGE 28 **Infographie 5** : Taux d'actifs sur le territoire de SQY

PAGE 28 **Infographie 6** : Secteurs d'activités sur le territoire de SQY

PAGE 29 **Infographie 7** : Structuration des ménages sur le territoire de SQY

PAGE 29 **Infographie 8** : Taux de motorisation des ménages sur le territoire de SQY

PAGE 30 **Infographie 9** : Taille des logements sur le territoire de SQY

PAGE 39 **Infographie 10** : Liste d'acteurs du territoire de SQY

PAGE 40 **Infographie 11** : Matrice AFOM du territoire

PAGE 44 **Infographie 12** : Production de DMA sur le territoire de SQY

PAGE 45 **Infographie 13** : DMA_Zoom par flux

PAGE 45 **Infographie 14** : DMA_Zoom Déchetteries

PAGE 46 **Infographie 15** : Contenu de la poubelle OMR sur le territoire de SQY

PAGE 47 **Infographie 16** : Détail des déchets putrescibles

PAGE 54 **Infographie 17** : Axes thématiques du programme d'actions



TABLEAUX

PAGE 31 **Tableau 1** : Répartition des entreprises sur le territoire de SQY

PAGE 32 **Tableau 2** : Répartition des établissements scolaires sur le territoire de SQY

PAGE 56 **Tableau 3** : Les six axes de travail, les onze actions et les 21 objectifs du PLPDMA

PAGE 58 **Tableau 4** : Le potentiel de réduction des actions du PLPDMA

PAGE 60 **Tableau 5** : Le calendrier des actions du PLPDMA



RÉDUIRE
RÉUTILISER
RÉEMPLOYER
RÉPARER
REFUSER



01

8

PROGRAMME LOCAL
DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PAGE 10 **La Prévention** – De quoi parle-t-on ?

PAGE 11 **Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** – Pour qui l'écrit-on ?

PAGE 13 **L'Économie Circulaire** – la clé de voûte qui intègre la prévention

PAGE 14 **Les documents cadres** de SQY pouvant être en lien avec le PLPDMA

PAGE 14 **Le projet de territoire SQY demain**

PAGE 15 **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de SQY

PAGE 16 **Le Plan d'action agriculture locale et circuits courts** de SQY

PAGE 17 **Le Projet Alimentaire Territorial de la Plaine aux Plateaux**

PAGE 17 **Le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)**

LA PRÉVENTION



La Prévention

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La **prévention des déchets** correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

RÉDUCTION À LA SOURCE



Extraction
Fabrication
Conception



Transport



Distribution



Achat/Utilisation



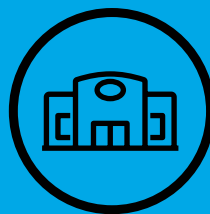
Gestion
par le détenteur



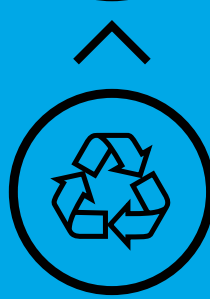
Réutilisation/
Réemploi



LA GESTION DES DÉCHETS



Autres modes
de pré-
traitement
valorisation



Recyclage



Collecte par
la collectivité
ou un opérateur

CONSOMMATION RESPONSABLE

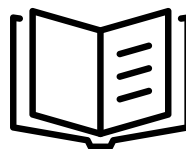
➤ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) POUR QUI L'ÉCRIT-ON ?

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Ainsi, **le PLPDMA planifie des actions de prévention pour les ménages** (c'est-à-dire les foyers) et activités professionnelles assimilées (petits commerces ou artisans qui produisent des déchets en même quantité qu'un ménage et qui sont sur la zone de collecte).

SQY oriente sa politique publique et ses moyens vers l'accompagnement des usagers du service public



La collectivité locale et groupement a l'obligation de mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour couvrir le champ des Déchets Ménagers et Assimilés, qu'elle collecte.

Le champ des Déchets d'Activités Économiques est couvert par des instances telles que les chambres consulaires, les départements, les régions et l'État.

Les orientations nationales et les actions mises en œuvre par l'État quant aux obligations des professionnels ne font pas parties du scope de la collectivité locale.

Dans le cadre de son champ de compétence, **SQY** oriente sa politique publique et ses moyens vers l'accompagnement des usagers du service public, ce qui ne l'empêchera pas de se rapprocher d'autres acteurs, tels les CCI, CMA, ... pour faire émerger des pratiques plus soutenables auprès de cibles extérieures à son champ de compétence. SQY pourra être facilitatrice en fonction des projets qui viendraient à se faire connaître.

Aujourd'hui, SQY a mis en place la **Redevance Spéciale** sur son territoire, taxant les activités professionnelles proportionnellement à leur production de déchets. Elles sont donc incitées par ce biais à une gestion plus responsable pour réduire leur facture d'enlèvement des déchets.

LE PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS



Le Ministère

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) + Déchets d'Activités Économiques (DAE)

3^{ème} édition : 2021 - 2027



LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



La Région

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) + Déchets d'Activités Économiques (DAE)

2019 - 2025



LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



La Collectivité locale et groupement

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012



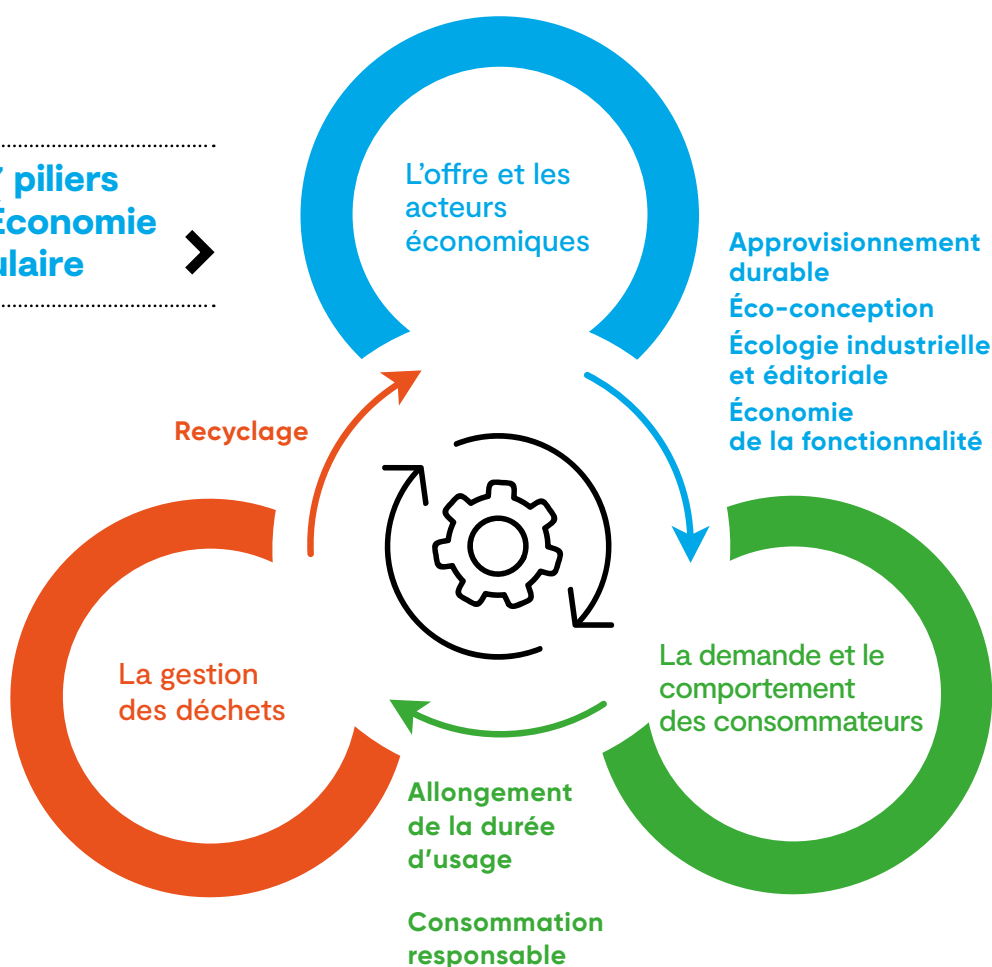
➤ L'Économie Circulaire

LA CLÉ DE VOÛTE QUI INTÈGRE LA PRÉVENTION

L'éco-conception des produits, l'allongement de la durée d'usage (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables sont les principaux leviers de la prévention des déchets et deux des sept piliers de l'économie circulaire.

De fait, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'inscrit dans le processus d'économie circulaire, en agissant sur la demande et le changement de comportement des consommateurs.

Les 7 piliers de l'Économie Circulaire



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'adresse avant tout :



- **aux citoyens**, usagers du service public : pour promouvoir la consommation durable et éco-responsable
- **aux administrations** : pour promouvoir l'éco-exemplarité, les achats et la consommation durables et responsables, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

➤ Les documents cadres de SQY POUVANT ÊTRE EN LIEN AVEC LE PLPDMA

Le projet de territoire SQY demain

Le projet de territoire SQY demain fait, depuis mai 2016, l'objet d'une réflexion menée par les élus locaux. Ce projet est l'émanation de nombreux échanges avec les populations de Saint-Quentin-en-Yvelines : chefs d'entreprises, responsables associatifs (sports, culture...), responsables éducatifs, jeunes...

Fruits de cette réflexion collective, 4 axes ont été définis :

- 1. révéler et transformer l'existant :** le projet de territoire va révéler les avantages et les opportunités de développement propres à SQY. Pour ce faire, le projet questionne le niveau d'utilisation et les manières d'utiliser les ressources territoriales. Il a pour objectifs de faire évoluer les usages, accroître l'innovation et, au final, transformer profondément les dynamiques en place ;
- 2. lier les initiatives et faire ensemble :** le territoire entend avancer en s'appuyant sur l'implication de tous et en concertation avec chaque commune. Une plus grande collaboration des acteurs saint-quentinois permettra également de renforcer la cohésion sociale et la culture du « faire ensemble », au sein de SQY, mais aussi avec les agglomérations voisines, afin de porter des projets à plus grande échelle ;
- 3. considérer toutes les situations de vie :** l'agglomération se caractérise par une grande diversité de situations de vie (âges, situations sociales, cadres de vie, etc.) ;

Le projet SQY demain vise à intégrer cette diversité qui implique à la fois une offre (des compétences variées) et une demande (des besoins) spécifique afin d'harmoniser le territoire (adapter le réseau de commerces de proximité, favoriser la mixité sociale, la mobilité pour tous, offrir des services de santé partout, etc.).



Le projet de territoire vise ainsi une meilleure insertion professionnelle des populations éloignées de l'emploi (promotion de l'apprentissage de métiers d'avenirs et des formations en alternance, renforcement d'une agriculture en circuit court, etc.).

Il entend enfin prendre en compte les attentes d'usagers du territoire qui n'y résident pas, de sorte à les inciter à venir s'y installer (offres diurne et nocturne, évolution de l'offre de services publics, etc.).

- 4. libérer les énergies pour innover :** Saint-Quentin-en-Yvelines se veut une terre d'innovations par tous et pour tous. Compte tenu de la diversité du territoire (population, cadres de vie, offres professionnelles, positionnement...), les opportunités ne manquent pas. SQY accueille ainsi d'importantes structures d'enseignement, de recherche et de formation, mais aussi de grandes entreprises, ce qui en fait un terrain d'expérimentations partagées. L'agglomération dispose aussi de conditions propices à l'accueil et à l'accompagnement de nouvelles entreprises dynamiques – comme les start-ups – qui renouvelleront l'offre de services et le type d'activités qui la caractérisent.

➤ **Un PLPDMA qui s'inscrit à part entière dans le projet de territoire SQY demain et qu'il conviendra de faire converger**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de SQY

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** est un plan d'action élaboré par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ensemble des acteurs socio-économiques de son territoire (directions et services de l'agglomération, 12 communes, entreprises, associations, habitants) pour atténuer et s'adapter au changement climatique, reconquérir la qualité de l'air et maîtriser la consommation d'énergie. Il comprend un diagnostic territorial, une stratégie territoriale, un plan d'action, ainsi que des outils de suivi et d'évaluation, dont les contenus sont détaillés dans les articles de loi. Il est adopté pour 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours (rapport de mise en œuvre au bout de 3 ans).

À l'échelle nationale, les objectifs sont les suivants :

- réduire de **40%** sa consommation d'énergie d'ici 2050
- atteindre la neutralité carbone à l'horizon de **2050**
- incorporer 40% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique d'ici 2030
- diviser par **6** les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique

À l'échelle régionale, à l'horizon de 2030, les stratégies sont de :

- diminuer de **50%** la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire par rapport à 2015
- réduire de près de **20%** la consommation énergétique régionale par rapport à 2015
- multiplier par **2** la quantité d'énergie renouvelable produite en Île-de-France par rapport à 2015
- réduire de **40%** la consommation énergétique
- dépendre à **100%** des énergies renouvelables à l'horizon de 2050
- atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Les communautés d'agglomérations sont l'échelon local privilégié dans la lutte et l'adaptation contre le changement climatique en instituant les PCAET, donnés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2016. En effet, ce plan permet de limiter les effets du changement climatique sur :

➤ les milieux naturels

- Raréfaction et perte en qualité de la ressource en eau
- Perte en biodiversité
- Recrudescence d'espèces invasives

➤ les activités économiques

- Impact des activités touristiques
- Sensibilité aux risques naturels
- Perte de rendement agricole et sylvicole

➤ la population

- Sensibilité d'une population vieillissante
- Évolution des risques naturels (incendies, inondation...)
- Impacts sanitaires liés à la qualité de l'air et la chaleur

Ce PCAET représente une opportunité pour l'économie de SQY et pour la qualité de vie des habitants :

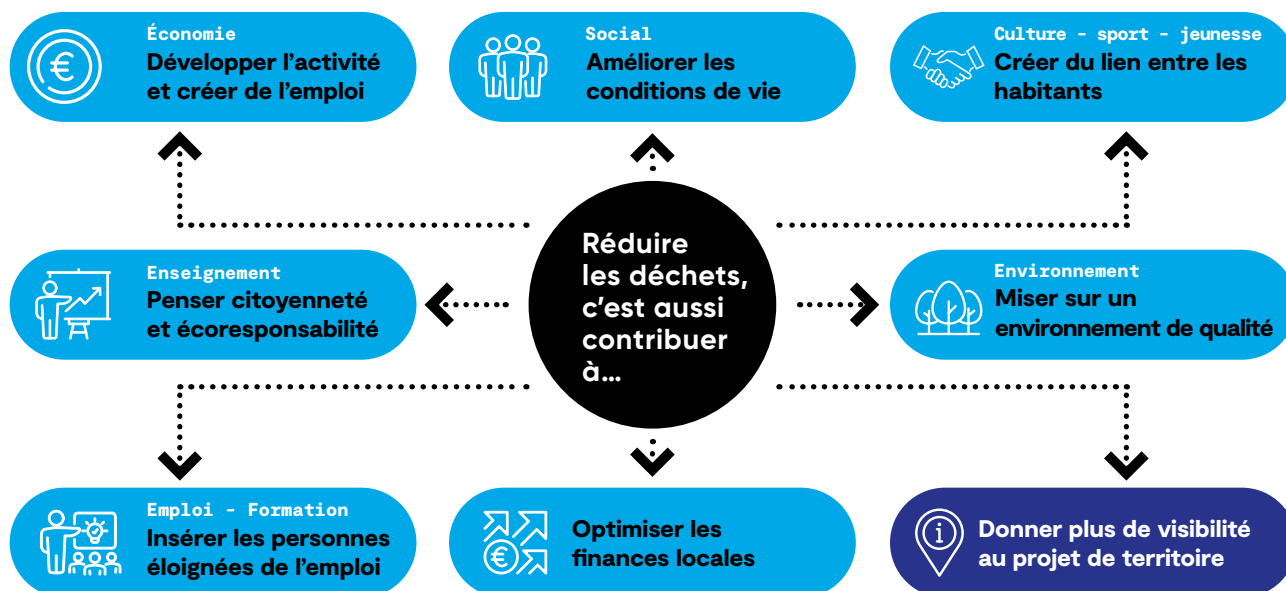
➤ pour l'économie

- Économies financières pour les collectivités, habitants et entreprises grâce aux économies d'énergie
- Emplois nouveaux et spécifiques

➤ pour la qualité de vie

- Adaptation des territoires
- Préservation de l'environnement
- Amélioration de la qualité de l'air
- Renforcement des liens sociaux
- Amélioration de l'attractivité des territoires

Un PLPDMA qui s'inscrit à part entière dans le PCAET et qu'il conviendra de faire converger



Le Plan d'action agriculture locale et circuits courts de SQY

SQY a voté en 2019 un plan d'action « Agriculture locale et circuits courts », élaboré en concertation avec différents partenaires : agriculteurs, communes, institutions et associations. Il vise à pérenniser les espaces agricoles, à favoriser et promouvoir l'agriculture locale, à encourager les transitions vers des pratiques respectueuses de l'environnement, à soutenir les dynamiques associatives en matière d'agriculture et d'alimentation locales et à développer les circuits courts alimentaires.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, SQY bénéficie du soutien du Conseil régional d'Île-de-France.



Le Projet Alimentaire Territorial de la plaine aux plateaux

À une échelle élargie, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Plaine aux Plateaux regroupe les agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et Paris-Saclay, ainsi que les associations Terre et Cité, Plaine de Versailles et Triangle Vert.

Ce dispositif est coordonné par Terre et Cité. Ensemble, les partenaires sont engagés collectivement pour favoriser l'agriculture et l'alimentation locales et mettre en œuvre un ensemble de projets et d'actions, avec le soutien financier de l'État.



Le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)

SQY s'est engagée dans l'élaboration de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).

Cette disposition particulière a fait son apparition à l'article L.2111-3 au code de la commande publique.

Ce schéma est un outil permettant de déterminer les objectifs de passation de marchés publics. Ces objectifs concernent en priorité deux versants : le social et l'environnement.

Son objectif est d'encourager les acheteurs publics à effectuer des achats responsables. Il s'inscrit également dans le plan national d'action pour l'achat public durable.

Le SPASER répond à 8 enjeux majeurs :

- 1. être exemplaire**
- 2. effectuer un bilan** des achats publics
- 3. travailler de façon transversale** au sein de la collectivité
- 4. disposer d'un outil structurant** pour mettre en place un processus d'achat responsable
- 5. modifier ses pratiques** d'achats
- 6. favoriser l'accès** de l'économie sociale et solidaire à la commande publique
- 7. renforcer la montée** en compétences des différents acteurs économiques du territoire
- 8. faciliter la visibilité** de la stratégie d'achat de la collectivité



02



LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

PAGE 20 **La gouvernance**

PAGE 20 **La CCES**

PAGE 20 **Le conseil communautaire**

PAGE 21 **L'animation**

PAGE 21 **La collaboration**

PAGE 21 **La démarche d'élaboration** du PLPDMA

PAGE 21 **La plateforme collaborative**

> La gouvernance

La CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi)

Le décret de mise en œuvre des PLPDMA impose à tout porteur de PLPDMA la constitution d'une CCES, instance de validation et de suivi du programme.

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- > la CCES donne son avis sur le projet,
- > un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- > la CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

La constitution de la CCES est laissée au libre arbitre de la collectivité.

Sur SQY, la CCES est constituée de 4 collèges :

- > collège « Administrés »
- > collège « Communes »
- > collège « CODESQY »
- > collège « Entreprises & Associations »

Le détail des membres de la CCES est en annexe 1.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant en charge de la gestion par délibérations des affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui sont transmises. Il règle par délibérations les affaires de l'agglomération, procède à l'élection du président, des vice-présidents et des délégués dans les organismes extérieurs. Le conseil de Saint-Quentin-en-Yvelines vote le budget, le compte administratif et donne son avis quand celui-ci est requis par les lois et règlements.

Le Conseil communautaire met en avant le poids du PLPDMA pour SQY et marque l'implication des élus locaux dans le portage politique du programme.



> L'animation

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- › Un élu référent
- › La Directrice Générale adjointe du patrimoine
- › La Directrice Environnement et Paysage
- › Le Responsable du Service Déchets et Propreté
- › La Responsable du pôle Prévention et Valorisation
- › Le Chargé de mission Prévention, Partenariat et grands projets

> La collaboration

La démarche d'Élaboration du PLPDMA

La démarche a été initiée en 2019, année d'élaboration du diagnostic détaillé du territoire en matière de prévention (avec 2017 pour année de référence), puis freinée par la crise COVID.

Elle a repris à compter des années 2021, 2022 puis 2023 avec l'animation de la concertation sur le territoire et l'élaboration d'un programme d'actions tenant compte des enjeux identifiés pour le territoire.

Le programme d'actions est le fruit d'un travail de co-construction qui a mobilisé de nombreux acteurs et usagers du territoire, dans le cadre de groupes de travail thématiques.

Ces groupes de travail ont permis de réunir plusieurs acteurs concernés par la prévention : associations, entreprises, commerçants, techniciens, élus et habitants.

La plateforme collaborative

SQY a développé un outil participatif destiné aux Saint-Quentinois et à l'ensemble des parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration du PLPDMA pour :

- › consulter les données territoriales sur la prévention des déchets
- › consulter les fiches actions du programme
- › proposer des actions et voter l'intégration d'actions dans le programme et réagir aux contributions
- › consulter les ressources pour agir en faveur de la prévention des déchets
- › être un outil de travail pour les participants à la CCES et aux ateliers thématiques (accès membre)

<http://prevention-dechets.sqy.fr/public/>

La plateforme collaborative fait écho aux autres actions de planification en matière de climat (ESQYMO pour le PCAET), d'alimentation, d'agriculture durable, etc. Les liens seront mis en avant afin de permettre à chacun de « surfer » entre les ressources à disposition.

La plateforme collaborative fait écho aux autres actions de planification en matière de climat





LE TERRITOIRE DE SQY

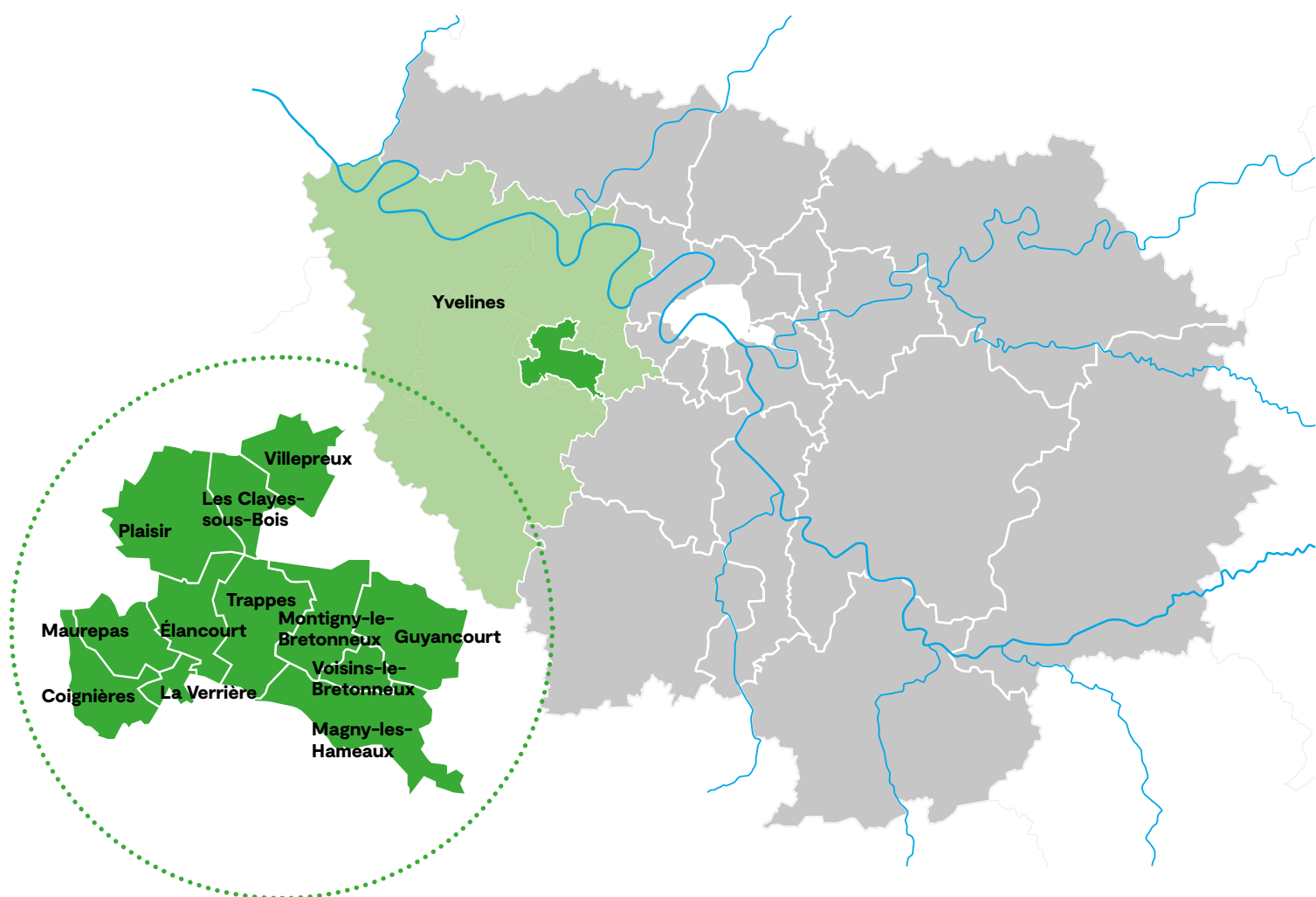
- PAGE 24 **La situation géographique**
- PAGE 25 **La répartition de la population**
- PAGE 27 **Les caractéristiques de la population**
 - PAGE 27 **L'indice de jeunesse**
 - PAGE 27 **Le niveau de revenu**
 - PAGE 28 **Les catégories d'emploi**
 - PAGE 29 **La structuration des ménages**
 - PAGE 29 **La motorisation des ménages**
- PAGE 30 **Les caractéristiques de l'habitat**
- PAGE 31 **Les établissements** (publics et privés) du territoire
- PAGE 32 **Les structures scolaires** sur le territoire
- PAGE 33 **Les infrastructures** du territoire

➤ La situation géographique

Saint-Quentin-en-Yvelines est une communauté d'agglomération de l'ouest francilien, située dans le département des **Yvelines** (cf. carte 1), à une trentaine de kilomètres de Paris, à 10 kilomètres à l'Ouest de Versailles et à l'extrémité Nord-Ouest du plateau géographique de Saclay.

L'agglomération recouvre **120 km²**, dont plus de 60% sont constitués d'espaces verts et bleus.

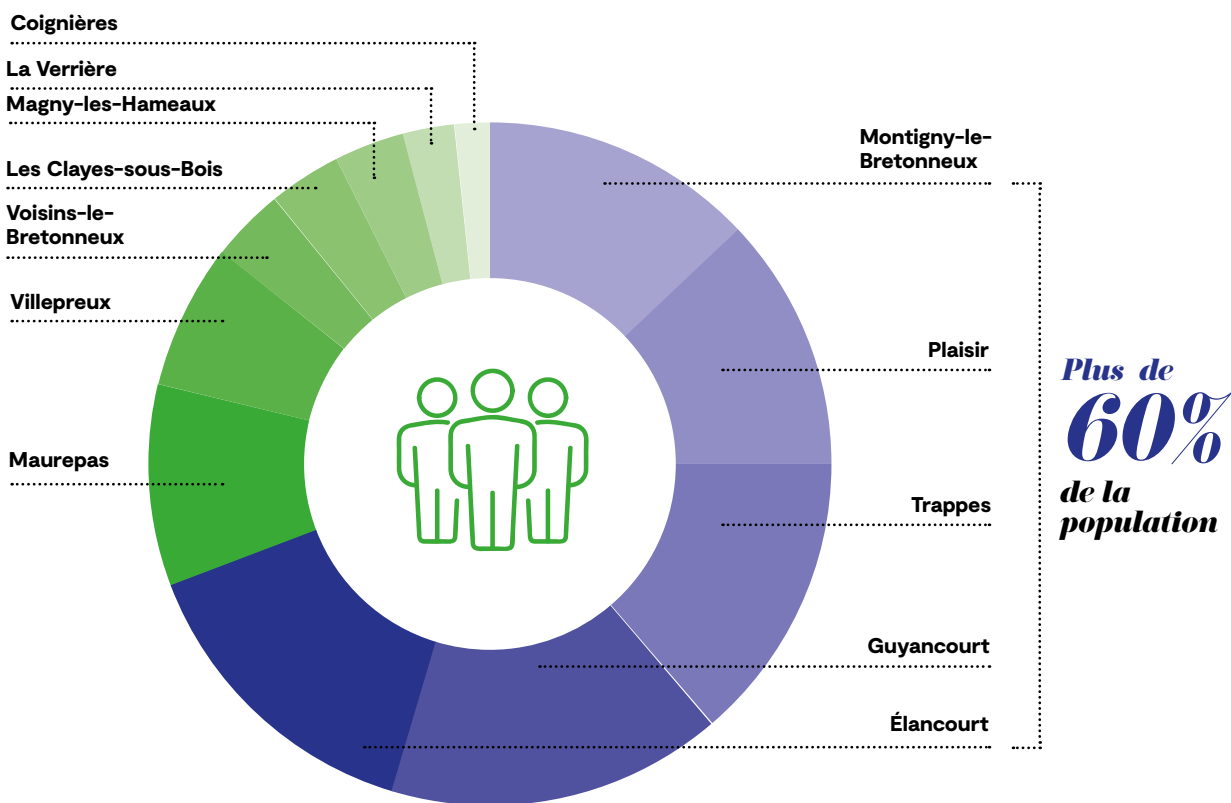
*L'agglomération recouvre **120 km²**, dont plus de **60%** sont constitués d'espaces **verts et bleus.***






➤ La répartition de la population

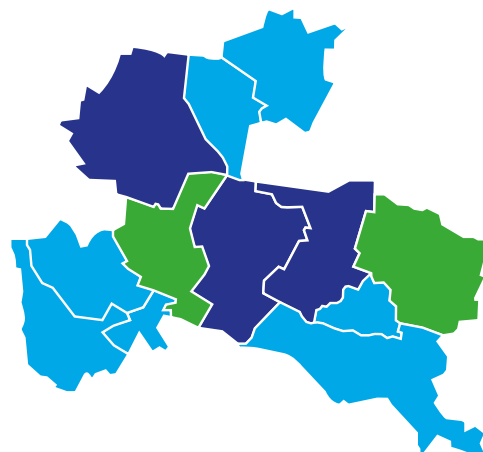
SQY est composée de 12 communes et compte près de 230 000 habitants, dont **plus de la moitié est concentrée sur 5 villes de tailles équivalentes** (entre 25 000 et 35 000 habitants) que sont : Élancourt, Guyancourt, Montigny, Plaisir et Trappes (cf. figure 1 et carte 2).

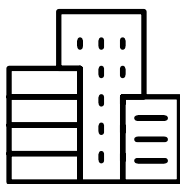
Environ plus de la moitié de la population est concentrée sur 5 villes



Nombre d'habitants par commune

-  Entre 25 et 33 700 habitants
-  Entre 10 000 et 25 000 habitants
-  Entre 4 380 et 25 000 habitants

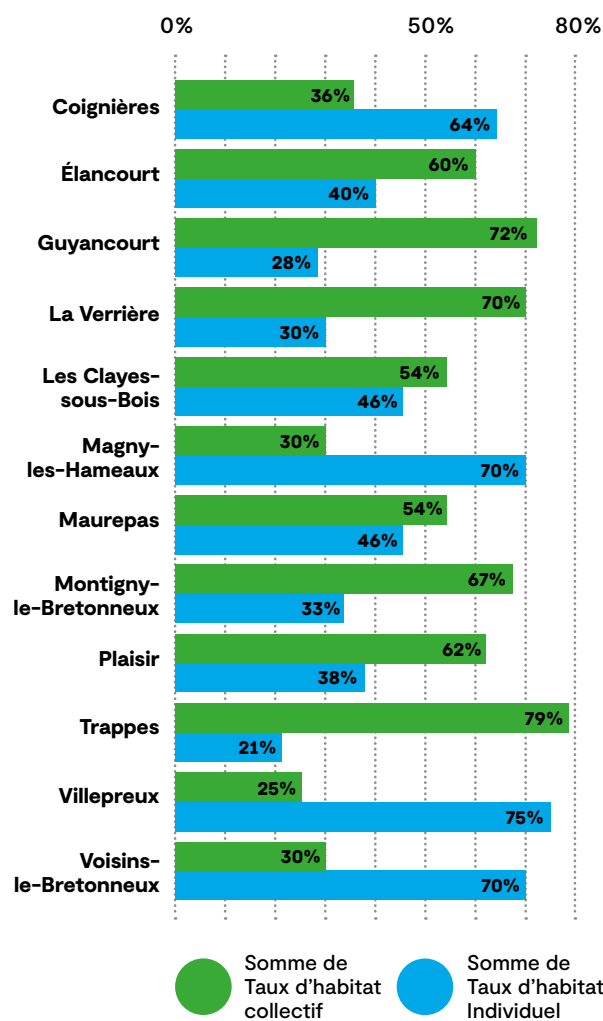




Marquée par un taux d'**habitat vertical de 62%**, SQY est de typologie urbaine dense, avec de fortes disparités entre ses communes ; 6 communes sont marquées par un taux d'habitat vertical supérieur à 60% (Trappes, Guyancourt, La Verrière, Montigny et Plaisir) quand 4 autres sont marquées par un taux d'habitat individuel supérieur à 60% (Villepreux, Voisins le Bretonneux, Magny les Hameaux et Coignières).

Les communes d'Élancourt et de Les Clayes-sous-Bois sont intermédiaires.

RÉPARTITION DU TAUX D'HABITAT COLLECTIF

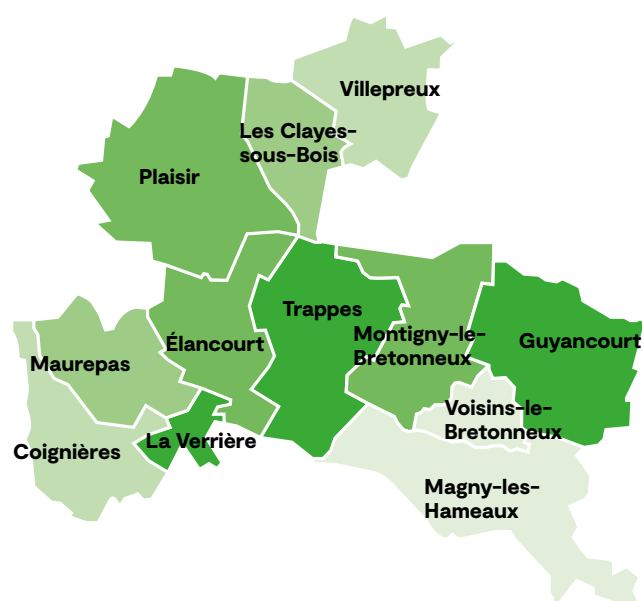


Les différentes typologies urbaines qui se dessinent nécessitent une adaptation de la communication et des actions de prévention. L'acceptation au changement, l'adaptation des outils et les moyens d'agir diffèrent fortement en fonction du type d'habitat.

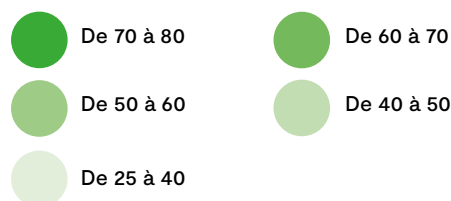
> Des actions à penser et à décliner par typologie d'habitat pour faire adhérer les usagers.

À cette analyse du type d'habitat (horizontal ou vertical) s'ajoute également celle de l'indice de jeunesse et des niveaux de revenus des habitants.

TYPOLOGIE D'HABITAT PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DE SQY



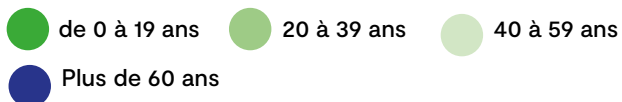
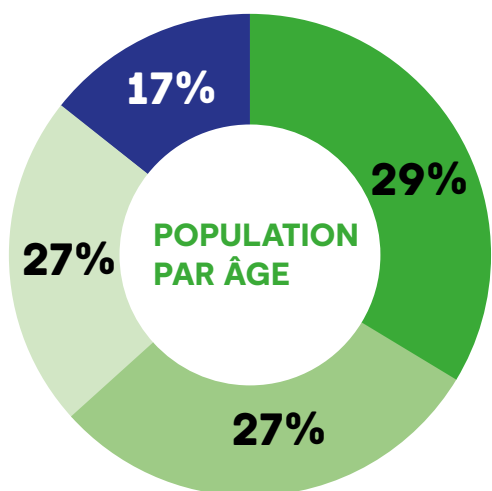
Taux d'habitats collectifs en %



Les caractéristiques de la population

L'indice de jeunesse

INDICE DE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE SQY



29% ont moins de 20 ans

56% ont moins de 40 ans

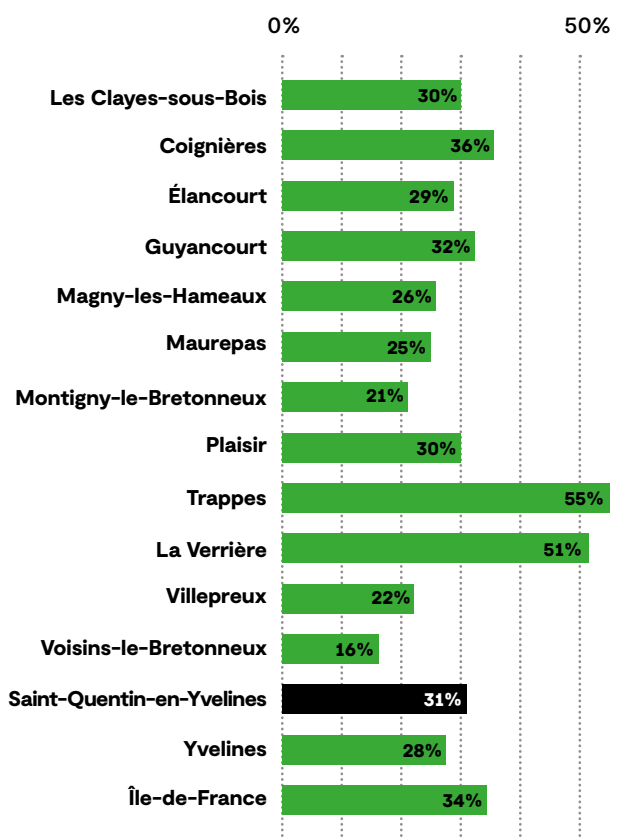
17% ont 60 ans ou plus

Sur SQY, la population se répartit équitablement entre les 3 tranches d'âge 0-19 ans, 20-39 ans et 40-59 ans ; les plus de 60 ans étant moins représentés sur le territoire (cf. figure 3). Cette répartition est homogène avec celle des Yvelines et de l'Île-de-France, qui est la région la plus jeune de France.

> Des actions sans spécificité particulière en lien avec une cible d'âge.

Le niveau de revenu

PART DES MÉNAGES NON IMPOSABLES



Sur le territoire, 31% des ménages sont non imposables (légèrement inférieur au ratio francilien) avec plus de la moitié des habitants des villes de Trappes et La Verrière (cf. figure 4). Globalement, les villes les plus marquées par l'habitat collectif sont les villes avec le plus d'habitants non imposables, ces villes étant marquées par une forte proportion de logements sociaux.

> Dans la continuité des actions déclinées par typologie d'habitat, il convient sur l'habitat collectif, de tenir compte des niveaux de revenus des habitants, comme levier d'action.

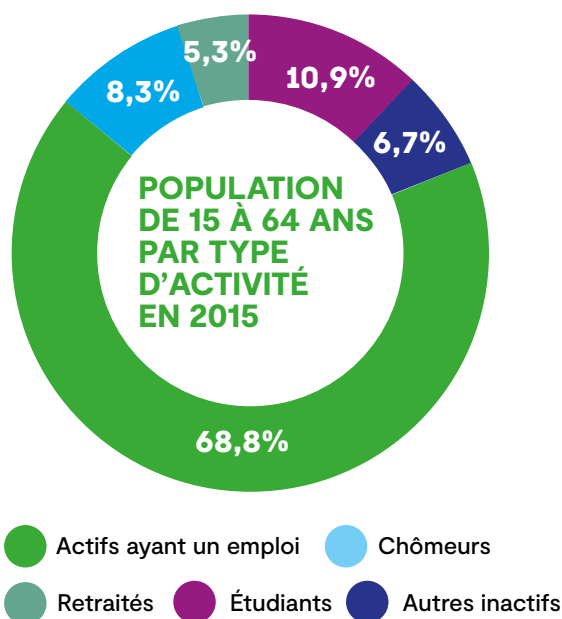
Le revenu médian des ménages de SQY est de 25 k€ en 2020 quand il est de 25 k€ dans les Yvelines et de 22 k€ en Île-de-France.

Les catégories d'emploi

Le territoire de SQY compte **117 000 actifs**, soit 77% des 15-64 ans ; suivi par **11% d'étudiants** sur le territoire



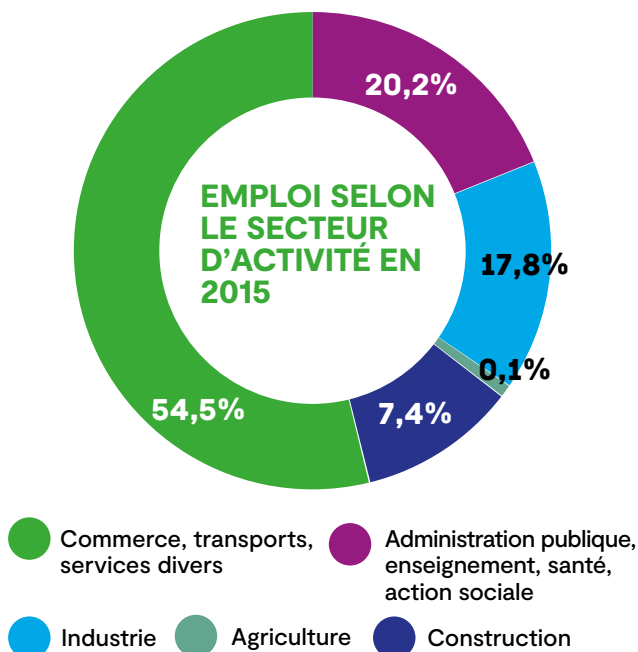
TAUX D'ACTIFS SUR LE TERRITOIRE DE SQY



Au cours de la décennie 1990, **60% des emplois créés dans les Yvelines l'ont été à SQY**. Il s'agit d'emplois majoritairement qualifiés (36% de cadres et 29% de professions intermédiaires) qui assurent au territoire un taux chômage inférieur à la moyenne régionale (8,8% de la population active, contre 11,6% en Île-de-France).



SECTEURS D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE SQY



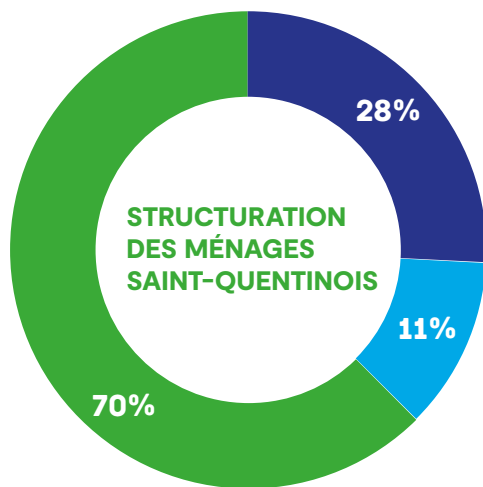
Le secteur d'activité qui génère le plus d'emplois est celui du secteur marchand (commerce, transports et services divers). Globalement, la part des femmes en emploi reste plus faible que celle des hommes (42% contre 58%). Elles sont toutefois 2 fois plus présentes que les hommes dans le secteur public. Le nombre d'emploi dans le secteur agricole a presque doublé en 5 ans.

> Une forte proportion d'actifs sur le territoire avec 55% des actifs dans le secteur marchand, qu'il conviendra de prendre en compte dans la définition du plan d'action.

La structuration des ménages



STRUCTURATION DES MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE DE SQY



Le profil des habitants de SQY est familial

70% sont des familles

28% des ménages sont composés d'une seule personne

11% des ménages sont des familles monoparentales

On notera le poids des familles monoparentales sur le territoire de SQY qui est supérieur au ratio d'Île-de-France (10%) et des Yvelines (9,5%). Les femmes sont plus de 8 fois sur 10, cheffes de famille monoparentale.

> Une particularité de familles monoparentales dont il faudra tenir compte pour un plan d'action adapté.

Le nombre de ménages constitués de personne seule est par contre inférieur aux valeurs Yvelinoises (29%) et Franciliennes (32%).

La motorisation des ménages



TAUX DE MOTORISATION DES MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE DE SQY



Le taux de motorisation est élevé

mais en cohérence avec le tissu périurbain de l'agglomération

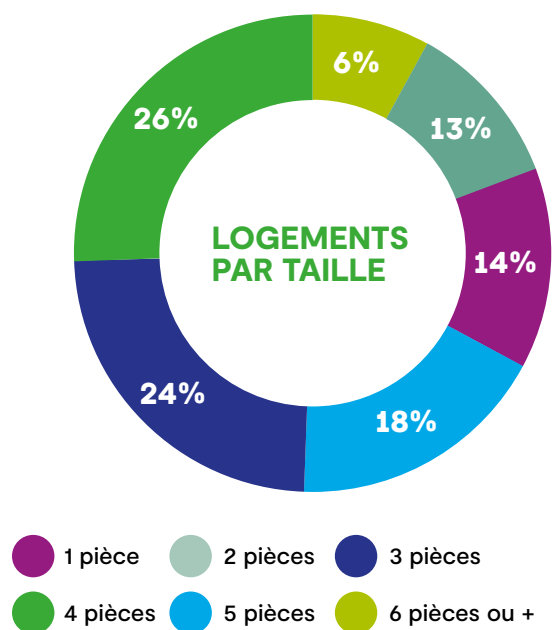
Le taux de motorisation sur le territoire de SQY est élevé au regard du ratio francilien qui est de 67%, mais il est cohérent avec la situation géographique de la Grande Couronne.

> Un taux de motorisation élevé offrant des moyens pour accéder aux dispositifs de prévention qui pourraient être mis en oeuvre.

> Les caractéristiques de l'habitat



TAILLE DES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE SQY

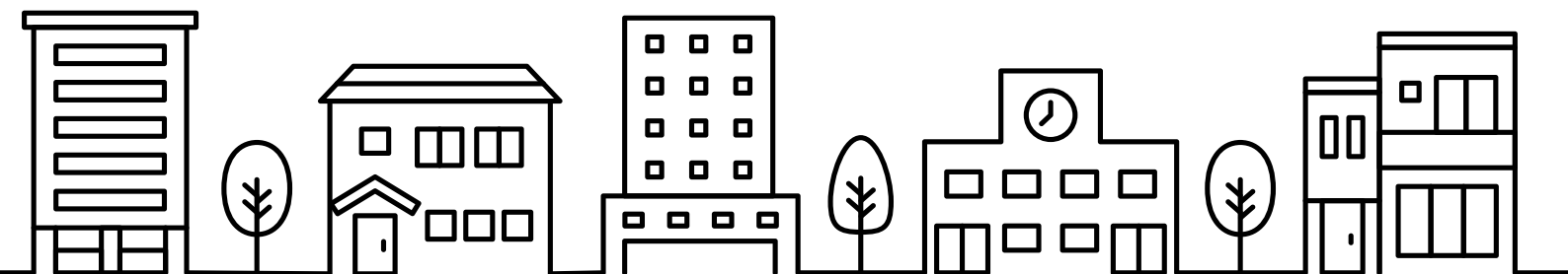


Le territoire de SQY est marqué par une part importante de logement de taille supérieure ou égale au 3 pièces.

19% de T1 et T2

50% de T3 et T4

32% de T5 et +

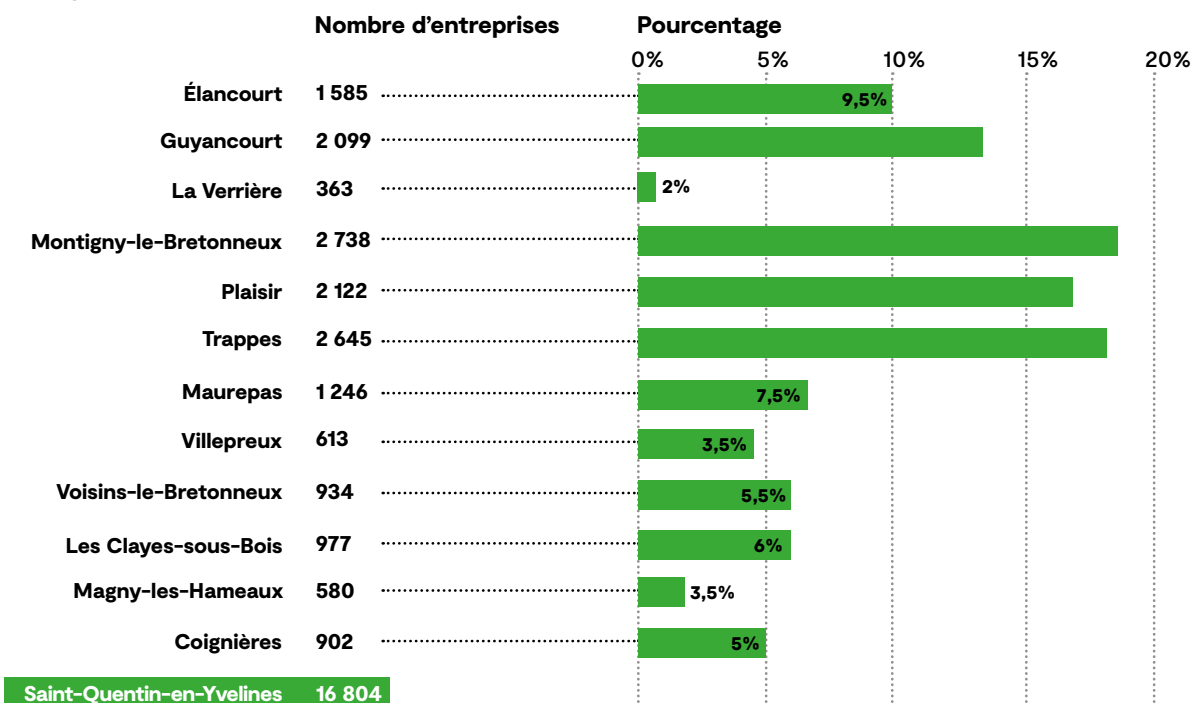


➤ Les établissements (publics et privés) du territoire

SQY compte sur son territoire plus de **16 000 établissements/acteurs économiques** répartis de la manière suivante :



RÉPARTITION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE SQY



La ville de Montigny est la plus marquée par l'implantation d'entreprises sur son territoire, suivie des villes de Trappes, Plaisir et Guyancourt (cf. figure 10).

De nombreuses grandes entreprises sont implantées : Technocentre Renault (10 000 emplois), Bouygues Bâtiment (3 500 emplois), Thalès (3 500 emplois), France Télécom puis Orange (2 500 emplois).

Les structures scolaires sur le territoire

SQY compte sur son territoire 231 établissements scolaires (publics et privés) répartis de la façon suivante :

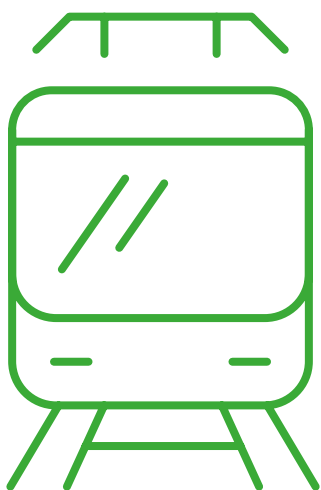
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE SQY

	École maternelle	École élémentaire	Collège	Lycée professionnel	Circonscription 1 ^{er} degré	Lycée général et technologique	Lycée polyvalent	Section d'enseignement professionnel	École régionale 1 ^{er} degré
Coignières	2	2	1						
Élancourt	12	11	2		1				
Guyancourt	13	12	3		6	1	1	1	
La Verrière	3	2							1
Les Clayes-sous-Bois	6	6	2						
Magny-les-Hameaux	4	5	2			1			
Maurepas	7	8	2			1	1	1	
Montigny-le-Bretonneux	11	17	6			4	1	1	
Plaisir	1	3							
Trappes	20	17	3	2	1	1			
Villepreux	3	4	1			1		1	
Voisins-le-Bretonneux	4	7	2						
TOTAL	86	94	24	2	8	9	3	4	1

> Les actions dans les écoles sont porteuses de résultat. Il conviendra de valider cette cible dans le programme d'actions de SQY ou les partenaires investiguant cette cible.



➤ Les infrastructures du territoire



Aujourd'hui, l'agglomération constitue un centre d'activités à part entière, reliée à la capitale par un dense réseau de transports en commun (7 gares, 90 lignes de bus). Une situation qui lui permet d'être le premier pôle économique de l'Ouest Parisien après La Défense, avec 141 000 emplois et 16 804 entreprises, mais également un pôle d'enseignement supérieur (4 établissements dont une université, 17 000 étudiants au total).

Les gares SNCF sont situées sur les communes de Montigny-le-Bretonneux, Trappes, La Verrière, Plaisir/Grignon, Villepreux/Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Plaisir/Les Clayes-sous-Bois.

> Les gares SNCF : un vecteur d'information important, auprès desquelles des actions sont déjà engagées.



04



LES ACTEURS CLÉS DU TERRITOIRE

PAGE 37 **Interview d'acteurs**

PAGE 37 **Les communes**

PAGE 37 **Les associations**

PAGE 38 **Les bailleurs sociaux**

PAGE 38 **Les établissements d'enseignement supérieur**

PAGE 38 **Les chambres consulaires**

PAGE 39 **Liste d'acteurs identifiés**

PAGE 40 **Matrice AFOM du territoire et interprétation**

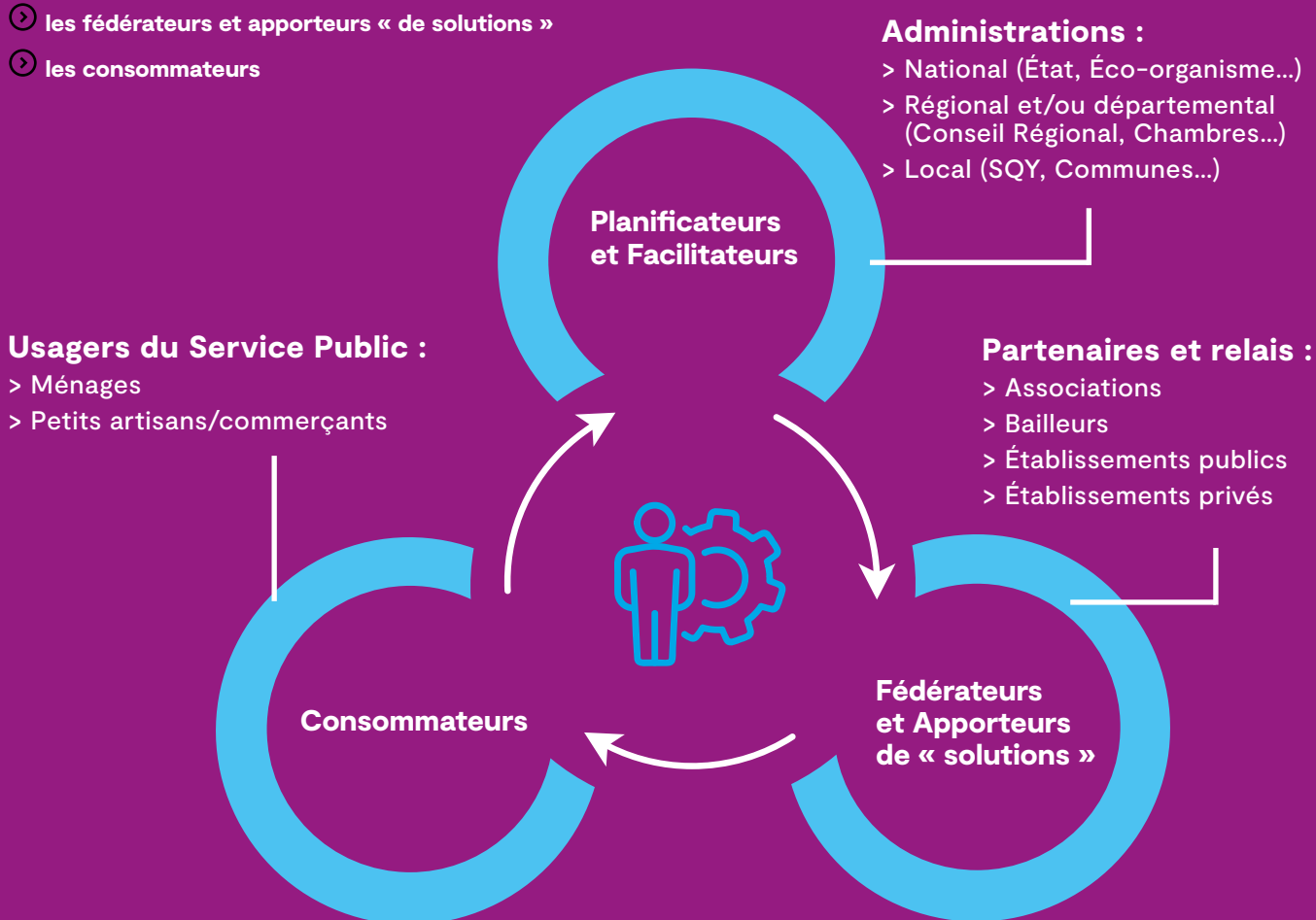
Les moyens humains chiffrés dans le projet de **PLPDMA** sont ceux du chargé de mission prévention, salarié de SQY, en charge du pilotage du **PLPDMA**.

Pour faire vivre le programme, le chargé de mission est entouré d'un vaste écosystème d'acteurs qui agit de près ou de loin en faveur de la prévention :

- des partenaires, par exemple : entreprises d'insertion ayant conventionnées avec SQY ;
- des relais, par exemple : un centre commercial qui communique en faveur de la prévention ;
- des prestataires privés, par exemple : entreprise mandatée par SQY pour former les agents ;
- les communes ;
- des initiatives indépendantes.

Schématiquement, nous pourrions assimiler les moyens humains à trois grandes catégories d'acteurs :

- ① les planificateurs et facilitateurs
- ② les fédérateurs et apporteurs « de solutions »
- ③ les consommateurs



Un des facteurs de succès de la mise en oeuvre d'un **PLPDMA** repose sur la mobilisation des acteurs du territoire et de leur implication dans le projet, qu'ils soient issus du secteur public, privé ou associatif. Certains acteurs ont déjà été identifiés et ont pu faire l'objet d'interviews ciblées. Le site internet de SQY recense les associations et les entreprises du territoire :

<https://associations.sqy.fr/annuaire> et <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/>.

Cette liste non exhaustive présentée sur la page suivante est évolutive. Elle sera complétée au fur et à mesure de la mise en oeuvre du **PLPDMA**. Ce recensement permet d'identifier les acteurs pouvant jouer un rôle au niveau de la prévention des déchets et devenir des relais ou partenaires locaux pour la mise en oeuvre d'actions.

➤ Interview d'acteurs

Les communes

Avec le transfert de compétence, les villes ont une réelle volonté de poursuivre leur engagement en matière de prévention, en tant que relai préférentiel, au regard des moyens humains et logistiques dont elles disposent.

Les actions de prévention de déchets mises en place par les communes sont présentées en annexe 2.

> **Les communes : relai du PLPDMA de SQY.**

Les associations

➤ Les associations d'animation du territoire et d'accompagnement au changement

L'ALEC

L'ALEC pilote depuis 2017 une action en lien avec les déchets. Il s'agit du Défi Zéro Déchets (DZD). L'objectif de ce défi est d'accompagner des familles volontaires à réduire leur production de déchets. Ce défi a permis une réduction moyenne de 63,76 kg par habitant par an à 38,8 kg, soit environ **39%**.

Le DZD est la seule action qui traite directement de la thématique déchets. Cependant, l'ALEC sensibilise les bailleurs sociaux et les CCAS aux éco-gestes pour réduire la précarité énergétique. Il est évoqué dans le cadre du PLPDMA de SQY d'intégrer un module concernant les déchets. SQY pourrait éventuellement accompagner l'ALEC dans la réalisation de ce module de formation.

> **L'ALEC : porteuse d'un module de formation ciblé à construire par et avec SQY.**

> **L'ALEC : relai de communication de SQY.**

SQY EN TRANSITION

L'association propose des animations destinées aux habitants. Elle s'appuie sur des antennes locales à Magny-les-Hameaux, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux. L'association VERRIGREEN située à La Verrière a intégré le réseau SQY en Transition en 2019.

Son champ d'intervention est vaste :

- > le déplacement
- > l'alimentation
- > la réduction des déchets et le recyclage
- > la création d'une économie locale
- > l'économie des ressources

L'association organise un événement annuel sur le développement durable « La fête des possibles ». L'événement prend la forme de stands avec des ateliers sur les thématiques des déchets, de l'alimentation et des transports.

> **SQY en transition : animateur et relai d'information du PLPDMA sur des événements et partie-prenante de la co-construction d'un programme ambitieux.**

VERRIGREEN

Association filiale de SQY en transition, créée en 2018 et qui cible les ménages. Elle se positionne autour du développement de nouvelles actions sur la promotion du jardinage, le compostage, le développement des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

> **VERRIGREEN : un relai d'animation local sur La Verrière, à étendre.**

VILLEVERTE

Association qui cible le public scolaire et le grand public.

> **VILLEVERTE : un acteur qui peut déployer des prestations d'animations et des interventions ciblées, via rémunération.**

🕒 Les acteurs du réemploi et de la réutilisation

EMMAÜS

Emmaüs Trappes propose la remise en état d'objets en vue d'une remise en vente. Emmaüs travaille en partenariat avec les éco-organismes pour la valorisation des déchets (D3E, etc.). Acteur volontaire, l'association souhaite pérenniser et consolider l'activité du réemploi sur le territoire dans une dynamique sociale et solidaire.

> **EMMAÜS : un partenariat à renforcer avec SQY pour plus de visibilité de son action et une coconstruction du PLPDMA pour sa mise en oeuvre opérationnelle.**

ENVIE

Envie possède une antenne sur Trappes composée d'un atelier de réparation et d'un local de vente. Elle compte 30 salariés dont la majorité résident sur l'agglomération.

> **ENVIE : un acteur majeur pour la mise en place d'une collecte de proximité pour le réemploi et le recyclage d'électroménagers, notamment en pied d'immeuble.**

LA VIE'CYCLETTE VERTE et LA VIE'CYCLETTE ÉCO

La Vie'Cyclette Verte et la Vie'cyclette Éco sont des associations d'entretien et de réparation de vélo situées à La Verrière, Montigny-le-Bretonneux et Trappes. Elles sont partenaires du réseau de SQY en Transition. Elles interviennent dans le cadre d'événements associatifs et communaux sur tout le territoire.

> **VIE'CYCLETTE VERTE et VIE'CYCLETTE ÉCO : acteurs majeurs pour la réparation des vélos dans le cadre du PLPDMA de SQY.**

RESSOURCES & VOUS

Ressources & Vous est une association qui collecte, valorise et revend à bas prix les objets donnés par les particuliers, entreprises ou collectivités. Elle dispose de six boutiques solidaires dont un site à Guyancourt.

> **RESSOURCES&VOUS : un acteur majeur pour la collecte des articles des déchetteries et pour la sensibilisation du public.**

> **En synthèse sur les associations : un modèle économique fragile et un financement nécessaire dans le cadre d'un partenariat dans la mise en oeuvre.**

Les bailleurs sociaux

VALOPHIS

Groupement d'organismes HLM, les équipes du groupe sont mobilisées autour de 5 orientations : l'offre de logements, la rénovation et la gestion des quartiers, la qualité de service, la communication, l'innovation et la performance. Face aux problématiques souvent communes à l'habitat dense (dépôts sauvages, encombrants, mauvaise qualité de tri, incivilité...), le bailleur propose de nombreuses activités de sensibilisation. Le bailleur propose des actions sur les thématiques du tri (visite du centre de tri) et du gaspillage alimentaire et a pour objectif de développer le compostage de quartier en partenariat avec Saint-Quentin-en-Yvelines.

> **VALOPHIS : un acteur majeur pour déployer des actions sur l'habitat vertical notamment en matière de réemploi (local adapté, ressourceries), de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion de proximité des biodéchets pour la mise en oeuvre du PLPDMA de SQY. C'est aussi un financeur de projets des acteurs locaux.**

Les établissements d'enseignement supérieur

L'UNIVERSITÉ DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Les acteurs de l'université prennent aujourd'hui des initiatives personnelles dans le domaine de la prévention. Un projet plus global qui se structure notamment avec l'intégration de l'université Paris Saclay à l'horizon 2025 et la création d'un groupe de travail « Vie de Campus ». La thématique déchets pourrait être intégrée dans les sujets traités par ce groupe de travail.

> **L'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines : un fort potentiel pour le développement d'un projet structuré autour de la prévention des déchets, à moyen terme. À impliquer dans la co-construction du PLPDMA pour appropriation et mise en oeuvre d'actions.**

Les chambres consulaires

LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

La CMA souhaite développer l'information des entreprises sur les dispositifs actuels de collecte de proximité (huile alimentaire, D3E, etc.) et associer les professionnels aux événements sur la prévention.

> **LA CMA : un partenariat à mettre en place pour la mise en oeuvre du PLPDMA auprès des artisans/commerçants, par le biais d'une convention (et rétribution).**

› Liste d'acteurs identifiés

Acteurs internes

› Mobilisations des 12 communes

- › Coignières
- › Élancourt
- › Guyancourt
- › La Verrière
- › Les Clayes-sous-Bois
- › Magny-les-Hameaux
- › Maurepas
- › Montigny-le-Bretonneux
- › Plaisir
- › Trappes
- › Villepreux
- › Voisins-le-Bretonneux

› Services de SQY

- › Direction de l'Environnement et du Paysage
- › Direction du Développement Économique
- › Communication
- › Bibliothèques, médiathèques
- › Pôle économie solidaire
- › Direction des Moyens Généraux
- › Direction des Achats et de la Commande Publique

› Conseil de Développement de SQY (CODESQY)

Acteurs publics

- › La Région Île-de-France
- › Le Département des Yvelines
- › Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur...)
- › L'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines
- › L'Académie de Versailles
- › Les Chambres Consulaires (CCI, CMA...)
- › Les fédérations (BTP, centres sociaux et socioculturels, artisanat...)
- › Les Maisons de l'environnement
- › La CAF
- › Les centres de loisirs
- › La Maison des jeunes et de la culture
- › L'Office du tourisme

- › Le CCAS
- › Les radios locales
- › Les médias locaux

Bailleurs

- › Valophis

Tissus associatif/ caritatif/insertion

- › L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- › SQY en transition
- › Verrigreen
- › Villeverte
- › Envie
- › La Vie'Cyclette
- › SQYLab
- › Associations de quartiers
- › Associations d'entreprises
- › Associations de Jardiniers et jardins partagés (jardins familiaux)
- › Associations de protection de la nature/environnement
- › Comité des fêtes
- › Associations sportives
- › Croix rouge française
- › Secours populaire
- › Secours catholique
- › Le relais
- › Emmaüs
- › Les Restaurants du cœur
- › Entreprises adaptées d'insertion (ANRH, SESAME, AIO Refont...)
- › E.graines

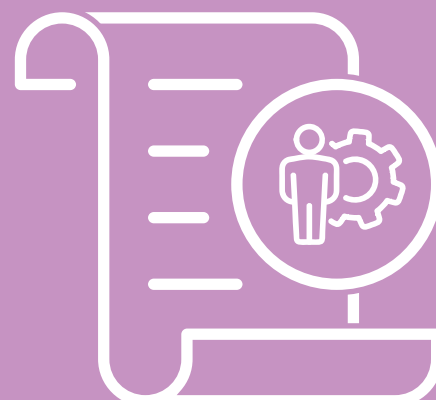
- › AMAP
- › Collectif pour la Transition écologique et Citoyenne à SQY (CTESQY)

Acteurs privés

- › Centre Commercial de Saint-Quentin-en-Yvelines
- › Grande et moyenne distribution (Carrefour Market)
- › Magasins spécialisés (électroménager, ameublement, jardinage...)
- › Distributeurs (la Poste...)
- › Agences immobilières
- › Artisans de la réparation
- › Opérateur de collecte
- › Éco-organismes (textile, DDS, emballages, mobilier, recyclum, écologismes...)
- › Commerçants et marchés

Syndicats

- › Syndicat de traitement des déchets (SIDOMPE)
- › Syndicat de copropriétés
- › Syndicat des eaux et d'assainissement



➤ Matrice AFOM (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) du territoire et interprétation



Facteurs internes

- > Un programme de compostage historique et renforcé
- > Le déploiement du broyage en déchetterie
- > Mise en place d'une zone de réemploi en déchetterie (Montigny-le-Bretonneux)
- > Un annuaire des associations et des entreprises tenu à jour au sein de SQY
- > Un service ESS (Économie Sociale et Solidaire)
- > Des communes engagées
- > Une volonté politique pour le territoire

Atouts

Facteurs externes

- > Un territoire dynamique et attractif
- > Des infrastructures importantes (actions dans les gares entre autres)
- > La présence de nombreux relais et partenaires, parfois déjà mobilisés pour certains
- > De nombreuses actions de sensibilisation des scolaires et grand public par les associations
- > Une mobilisation des grandes et moyennes surfaces
- > Un bailleur social très engagé : Valophis, avec entre autres des ateliers autour du gaspillage alimentaire
- > Une CCES élargie offrant des opportunités de synergie

Opportunités



Faiblesses

Facteurs internes

- > Des moyens internes à muscler pour le déploiement des actions sur le terrain
- > Un budget et des moyens humains à allouer au programme au démarrage
- > Du temps à consacrer au suivi
- > Des communes qui manquent de moyens pour poursuivre

Menaces

Facteurs externes

- > Une typologie d'habitat très hétérogène
- > Des communes fortement marquées par les logements sociaux
- > Des niveaux de revenus très différents selon les communes
- > Une typologie de foyer marquée par les familles monoparentales



05



LES CHIFFRES CLÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

PAGE 44 **Production de déchets et comparaison** aux valeurs de référence

PAGE 46 **Caractérisation** des ordures ménagères sur le territoire de SQY

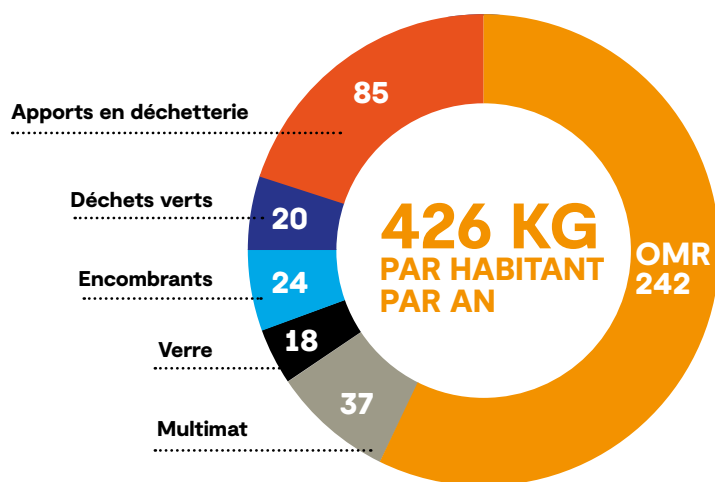
> Production de déchets et comparaison aux valeurs de référence

Les Déchets Ménagers et Assimilés représentent 426 kg/hab. sur le territoire de SQY en 2017, dont 57% sont des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) suivi de 20% des déchets de déchetteries.

En 2022, ce ratio est de 408 kg/hab. (chiffres en consolidation pour 2023).



PRODUCTION DE DMA SUR LE TERRITOIRE DE SQY



Un ratio par habitant de 426 kg/hab en 2017 (hors apports des collectivités, y compris apports des professionnels en déchetteries), en baisse de 0,7% par rapport à 2016. Un ratio très bien maîtrisé au regard des valeurs de référence présentées ci-dessous.



RATIO DMA EN KG/HAB. DONNÉES 2014

	DMA (Kg/hab. y compris gravats)
France	570
Région	464
78	481
95	499
91	520

Source : TDB Ordif_Edition 2016_Données 2014 + Fiches départementales_ Données 2014 Les données sont y compris gravats

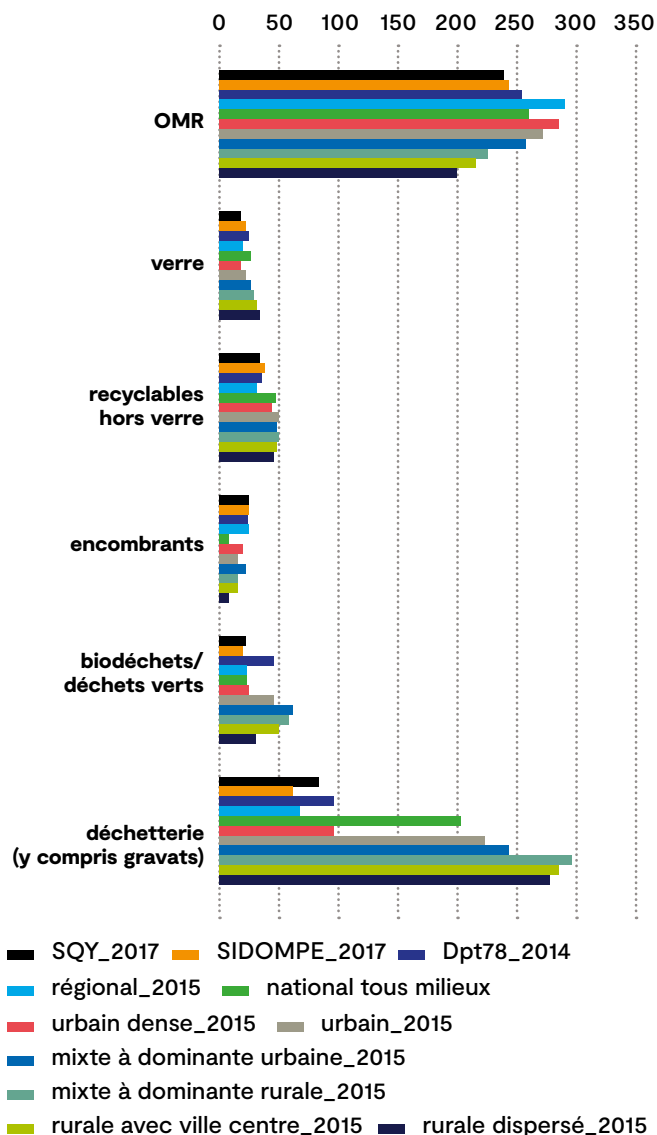
> Une très bonne performance de SQY en matière de production de DMA, qui est en dessous de toutes les valeurs de référence et donc des objectifs qui peuvent être encore plus durs à atteindre.

> Confirmé au regard des ratios actualisés 2022 qui montrent une très bonne performance de SQY en matière de quantité de DMA collectés (très en dessous de la valeur en Île-de-France).

Zoom par flux et valeurs de comparaison



COMPARAISON DES RATIOS DMA PAR TYPE DE FLUX EN KG/HAB./AN



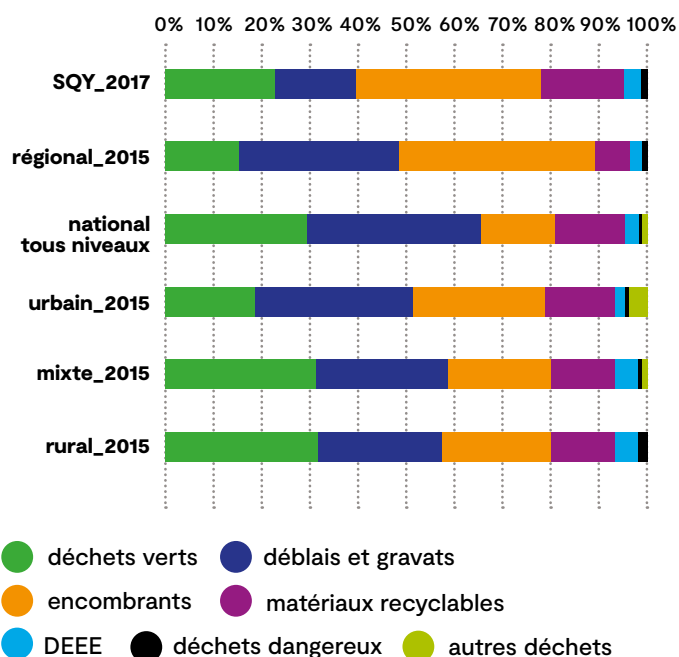
> OMR, encombrants, déchets verts et déchetteries comme futur potentiel de réduction des DMA

> Confirmé au regard des ratios actualisés 2022 qui montrent une très bonne performance de SQY en matière de quantité de DMA collectés (très en dessous de la valeur en Île-de-France)

Zoom sur les déchetteries



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETTERIES SUR LES TERRITOIRES, EN POURCENTAGE



> Encombrants, déchets verts et matériaux recyclables comme axe majeur de réduction des déchets de déchetteries sur SQY

> Confirmé au regard des ratios actualisés 2022 avec 65% des apports en déchetteries (hors gravats) composés de Tout Venant (c'est-à-dire les encombrants) (40%) et de déchets verts (25%)

À noter que parmi les 38% d'encombrants apportés en déchetteries en 2017, 8% incombent aux Services Techniques des Collectivités.

À noter que parmi les 23% de déchets verts apportés en déchetteries en 2017, 5% incombent aux Services Techniques des Collectivités.

> Caractérisation des ordures ménagères sur le territoire de SQY

SQY a choisi de réaliser une campagne de caractérisation de ses OMR pour évaluer plus finement ses potentiels de réduction. La campagne a été réalisée du 26 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

Les objectifs étaient :

- > **de connaître**, à l'échelle du territoire, la composition moyenne des déchets ménagers résiduels,
- > **d'identifier** les quantités de matériaux susceptibles d'être dirigées vers des filières de traitement/valorisation spécifiques, de même que les matériaux pouvant être évités,
- > **de déterminer** les effets de la typologie d'habitat et le niveau de service de collecte rendu,
- > **d'évaluer** le PCI des ordures ménagères brutes.

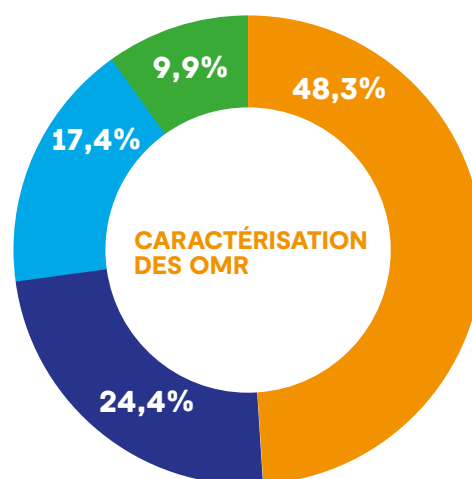
À noter que la période de prélèvement (fin novembre – début décembre) n'a pas permis de juger l'impact de la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur la composition des déchets ménagers résiduels de l'habitat individuel.

SQY a retenu un plan de prélèvement basé sur 12 échantillons :

- > 1 échantillon par commune adhérente,
- > représentatifs de l'habitat collectif (7 échantillons) et de l'habitat individuel (5 échantillons)
- > représentatifs des modalités de collecte.

Le nombre d'échantillons prélevé est faible et ne permet pas une parfaite représentativité du territoire, particulièrement sur l'habitat individuel. L'échantillonnage a été construit hors déchets assimilés.

CONTENU DE LA POUBELLE OMR SUR LE TERRITOIRE DE SQY (2018)

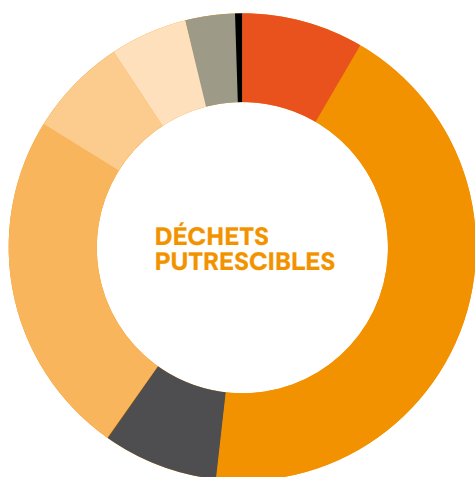


- déchets putrescibles
- emballages et papiers
- autres déchets
- autres filières

> **Les déchets putrescibles représentent 48% de la poubelle OMR de SQY**



DÉTAIL DES DÉCHETS PUTRESCIBLES (2018)



- Compostables **21,18%**
- Non compostables **3,64%**
- Compostables (consommés ou entiers) **14,02%**
- Non compostables carnés et autres **2,74%**
- Non compostables, non déballés **1,86%**
- Bouteilles pleines ou partiellement remplies **1,13%**
- Autres putrescibles **0,19%**
- Déchets de jardin & litières végétales **3,59%**

La part des déchets biodégradables constitue le gisement le plus élevé avec plus de 45 % du gisement. La part des déchets alimentaires compostables est quasi équivalente entre l'habitat individuel et l'habitat collectif.

> **Le gaspillage alimentaire représenterait entre 32 et 42 kg/hab./an (selon le type d'habitat).**





06



LES OBJECTIFS DU PLPDMA DE SQY

// SQY se fixe un objectif de réduction de 9% de DMA en 2029 par rapport à 2023, en kg/hab. : soit : -1.5%/an.



Le **PLPDMA** de Saint-Quentin-en-Yvelines s'inscrit dans les objectifs nationaux de prévention définis dans la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), puis par la Loi AGECE, ainsi que dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France à l'horizon de 2025-2030.

L'objectif de réduction fixé par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) est de -15% de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) en 2030 par rapport à 2010, en kg/hab. : soit : -0.8%/an.

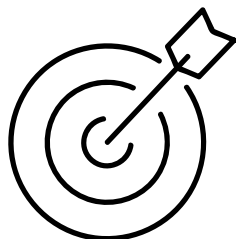
L'objectif de réduction fixé par le PRPGD Île-de-France (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) est de -10% de DMA en 2025 par rapport à 2010, en kg/hab. : soit : -0.8%/an.

L'objectif de réduction que se fixe SQY dans son PLPDMA est de -9% de DMA en 2029 par rapport à 2023, en kg/hab. : soit : -1.5%/an (ou -40 kg/hab. de DMA sur la durée du programme, décliné par action).

Ainsi, l'objectif de réduction fixé dans le programme d'actions est plus ambitieux que celui fixé par la politique nationale et régionale.

De plus, la quantité de DMA produite sur SQY est de 408 kg/hab. en 2022, quand elle est de 496 kg/hab. en Île-de-France et 573 kg/hab. en France. La bonne performance de SQY est à souligner, ce qui rend le défi de la réduction encore plus dur à relever pour le territoire.

Pour mémoire, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) englobent l'ensemble des déchets produits par un usager du service public de collecte (y compris gravats et déchets dangereux). Pour une connaissance pleine et entière des objectifs fixés au niveau national, par le Ministère et pour mieux comprendre le champ d'action du PLPDMA de SQY, au niveau local, une synthèse des orientations du Plan National de Prévention des déchets (PNPD) pour la période 2021-2027 est présenté ci-contre.



L'objectif de réduction fixé dans le programme d'actions est plus ambitieux que celui fixé par la politique nationale et régionale.

- 1. Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés** produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi AGECE)
- 2. Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite**, notamment le secteur du bâtiment et travaux publics en 2030 par rapport à 2010 (loi AGECE)
- 3. Augmenter le réemploi et la réutilisation des déchets** pour atteindre une quantité équivalente de 5% en 2023 et 10% en 2027 (loi AGECE)
- 4. Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025**, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale (loi AGECE)
- 5. Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique** d'ici à 2040 (loi AGECE)
- 6. Réduire de 50% d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique** pour boisson mise sur le marché (loi AGECE).

(Seules les lignes en police verte sont de la compétence de la collectivité territoriale).





LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DE SQY

PAGE 54 **Un programme d'actions en six axes**

PAGE 56 **Un programme d'actions composé de onze actions**

PAGE 60 **Le calendrier de déploiement des actions**

PAGE 61 **Les fiches actions**

> Un programme d'actions en six axes

Les 6 axes thématiques qui structurent le programme de prévention de SQY sont les suivants :



**// Les onze actions
sont le fruit d'un
travail collaboratif
avec les communes,
les habitants, les
associations et les
élus du territoire. //**

> Un programme d'actions composé de onze actions

Le programme d'actions est décliné en 11 actions, dont la mise en oeuvre envisagée est précisée dans chaque fiche action. La mise en oeuvre opérationnelle pourra être complétée et/ou précisée avec les partenaires durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Les 11 actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment. Elles sont le fruit d'un travail lors d'ateliers avec les communes, les habitants, les associations et les élus du territoire.



LES SIX AXES DE TRAVAIL, LES ONZE ACTIONS ET LES 21 OBJECTIFS DU PLPDMA

AXES THÉMATIQUES CONFORMES AU PNPD	ACTIONS	OBJECTIFS
1. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets	> Promouvoir le PLPDMA	> Apporter de la visibilité au PLPDMA pour favoriser les pratiques de prévention de déchets > Piloter le PLPDMA
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire	> Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire	> Développer de nouveaux outils de sensibilisation > Mettre en place un groupe de travail composé des agents publics des communes
	> Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire	> Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives > Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'invendus alimentaires
3. Augmenter la durée de vie des produits	> Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation	> Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques
	> Favoriser le réemploi et la réparation	> Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC > Développer les zones de réemploi et une ressourcerie > Soutenir les initiatives et structures existantes

AXES THÉMATIQUES CONFORMES AU PNPD	ACTIONS	OBJECTIFS
<p>4. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Plan de compostage > Favoriser la gestion de proximité des déchets verts 	<ul style="list-style-type: none"> > Équiper 12 000 ménages d'un composteur individuel > Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier > Promouvoir le jardinage au naturel > Déployer la pratique du broyage > Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes
<p>5. Favoriser la consommation responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet 	<ul style="list-style-type: none"> > Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable > Développer un « défi zéro déchet »
<p>6. Éco-exemplarité de SQY</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir l'éco-exemplarité des administrations publiques > Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics > Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération > Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public > Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit > Augmenter la pratique de réemploi des produits et matériaux

Le potentiel de réduction lié à ces actions, c'est-à-dire la fraction « sortie de la poubelle » ou « le déchet non produit », est calculé à partir du gisement d'évitement et l'estimation d'un taux de participation des usagers. Il donne une ligne directrice à suivre.



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION DES ACTIONS DU PLPDMA

AXES THÉMATIQUES CONFORMES AU PNPD	ACTIONS	GISEMENT D'ÉVITEMENT	POTENTIEL DE RÉDUCTION
1. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets	> Promouvoir le PLPDMA	0	0
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire	> Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire	37 kg/hab	10,5 kg/hab
	> Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire		
3. Augmenter la durée de vie des produits	> Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation	2,6 kg/hab	1,4 kg/hab
	> Favoriser le réemploi et la réparation		
4. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires	> Plan de compostage	60 kg/hab	10,4 kg/hab
	> Favoriser la gestion de proximité des déchets verts	2 kg/hab	0,2 kg/hab
5. Favoriser la consommation responsable	> Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet	47 kg/hab	18 kg/hab
6. Éco-exemplarité de SQY	> Promouvoir l'éco-exemplarité des administrations publiques	4,5 kg/hab	1,1 kg/hab
	> Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics		
	> Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY		



> Le calendrier de déploiement des actions

Les 11 actions présentées précédemment s'inscrivent dans un programme d'une durée de 6 ans (2024- 2029).
Le tableau ci-après précise la mise en oeuvre temporelle prévisionnelle de chaque action.

AXES THÉMATIQUES CONFORMES AU PNPD	ACTIONS	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets	> Promouvoir le PLPDMA	■	■	■	■	■	■
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire	> Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire	■	■	■	■	■	■
	> Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire	■	■	■	■	■	■
3. Augmenter la durée de vie des produits	> Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation	■	■	■	■	■	■
	> Favoriser le réemploi et la réparation	■	■	■	■	■	■
4. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires	> Plan de compostage	■	■	■	■	■	■
	> Favoriser la gestion de proximité des déchets verts	■	■	■	■	■	■
5. Favoriser la consommation responsable	> Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet	■	■	■	■	■	■
6. Éco-exemplarité de SQY	> Promouvoir l'éco-exemplarité des administrations publiques	■	■	■	■	■	■
	> Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics	■	■	■	■	■	■
	> Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY	■	■	■	■	■	■

Légende :

Une couleur foncée correspond à la mise en oeuvre d'une action.

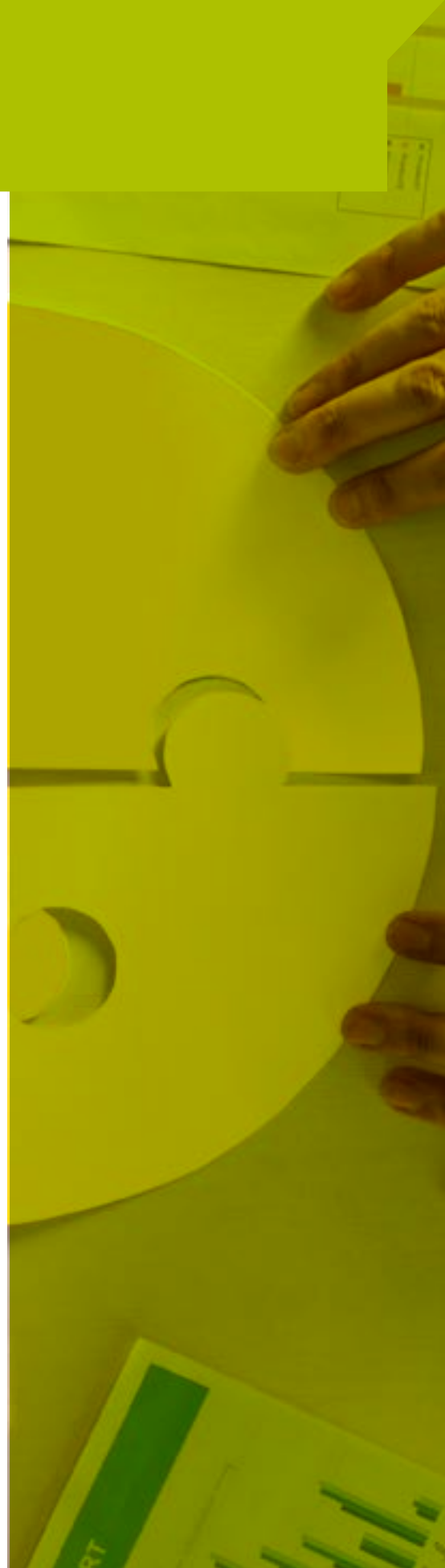
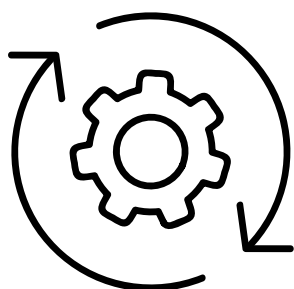
Une couleur plus claire correspond à un travail de fond de l'action.

> Les fiches actions

Les fiches actions sont présentées en annexe 3.

Elles contiennent les éléments suivants :

- ⊙ le nom de l'axe thématique
- ⊙ le nom de l'action
- ⊙ le porteur de l'action
- ⊙ le public ciblé
- ⊙ le contexte du territoire
- ⊙ l'objectif de l'action
- ⊙ la description synthétique de l'action
- ⊙ les partenaires de l'action
- ⊙ les moyens humains et matériels à mobiliser
- ⊙ les étapes clefs de mise en oeuvre de l'action
- ⊙ les indicateurs de suivi de l'action
- ⊙ les jours travaillés dédiés à l'action
 - › Les jours travaillés considèrent le seul temps dédié par le groupe de travail PLPDMA
 - › Le temps de travail est réparti de la façon suivante entre le groupe de travail PLPDMA : 50% chargée de projet prévention, 10% de prise de décision de la direction, 20% conseillère de prévention, 20 % service de communication.



*La mise en œuvre
d'un dispositif
de suivi et
d'évaluation est
une obligation
réglementaire,
mais aussi une
nécessité et
une opportunité.*



08



SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire, mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- ① mesurer l'état d'avancement
- ① apprécier ses impacts réels
- ① identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions
- ① rendre compte de l'état d'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- ① des indicateurs globaux du programme
- ① évolution de la quantité de DMA en kg/hab.
- ① budget alloué au PLPDMA
- ① des indicateurs propres à chaque action (détaillés dans les fiches actions)

***SQY a évalué
son budget prévention
à 1,2 million d'euros
sur la durée du
programme, soit
1 euro/hab./an,
pendant 6 ans.***



09



BUDGET PRÉVISIONNEL

SQY a évalué son budget prévention à **1,2 million d'euros** sur la durée du programme, soit **1 euro/hab./an, pendant 6 ans.**

Le budget prévention est en moyenne nationale de 1 euro/hab./an.

SQY reste convaincu et défend l'idée que la performance du programme ne se mesure pas par le budget engagé mais par la cohésion et l'affirmation d'une volonté partagée de mieux consommer, de mieux respecter, de mieux protéger.

L'impact des actions de prévention sur le financement du service de gestion des déchets est difficilement mesurable en raison des pratiques variées, dépendant du type de flux évités et de l'adhésion des usagers.

En conclusion, en reportant le coût à la tonne de gestion des DMA au tonnage de DMA estimé évité, c'est plus de **1,5 million d'euros** qui ne seront pas dépensés au titre de la gestion des déchets.



10

66

PROGRAMME LOCAL
DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



ANNEXES

- PAGE 68 **Annexe 1** – Membres de la CCES (2023)
- PAGE 70 **Annexe 2** – Compte-rendu des entretiens des communes
- PAGE 74 **Annexe 3** – Fiches actions
 - PAGE 74 **Axe 1** : Promouvoir le PLPDMA
 - PAGE 76 **Axe 2** : Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - PAGE 80 **Axe 3** : Augmenter la durée de vie des produits
 - PAGE 84 **Axe 4** : Gérer chez soi les déchets alimentaires et les déchets verts
 - PAGE 88 **Axe 5** : Favoriser la consommation responsable
 - PAGE 90 **Axe 6** : Éco-exemplarité de SQY

➤ ANNEXE 1

Membres de la CCES (2023)

Collège/Instance	Ville /Structure	Membres	
Administrés	Villepreux	M. Jean AZAMBRE	
	Plaisir	Mme Géraldine BONNAND	
	Voisins-le-Bretonneux	M. Philippe CHOLLET	
	Magny-les-Hameaux	Mme. Elizabeth BISCH	
		M. Jean-Claude HIBON	
	Élancourt	M. Alexandre STOUWER	
		Mme. Marie DEFLANDRE	
	Trappes	M. Jean-Louis JOLLY	
Montigny-le-Bretonneux	M. Patrick HESS		
	Mme Delphine BOUTAUD		
Guyancourt	Mme Rita ASSAF		
Communes	Guyancourt	M. Raphaël DEFAIX	Adjoint chargé de la Transition Écologique
		Mme Sonia DURAND	Coordinatrice Développement durable
	Magny-les-Hameaux	Mme Laurence RENARD	Déléguée à la politique de Territoire durable
		Mme Marie-Emilie JALENQUES	Services Techniques
	Élancourt	M. Christian NICOL	Délégué au Développement Durable et à la Transition Énergétique
		Mme Dhabia OUKACINE	Responsable environnemental, Aires de jeux
	Montigny-le-Bretonneux	M. Bruno BOUSSA	Conseiller communautaire, Espaces verts, Cadre de vie, Contrôle et sécurité des bâtiments
		Mme Carine LOOS	Directrice Générale des Services
		Mme Véronique PORTEMONT	Chargée de Transition Écologique
	Coignièrès	M. Cyril LONGUEPEE	2 ^e Adjoint, chargé de la Transition écologique, de l'Urbanisme et des travaux
		Mme Christine RENAUT	Élue communautaire et conseillère municipale de la ville de Coignièrès
Mme Anne BROCARD		Directrice de la Transition écologique de l'Aménagement et de l'Urbanisme	
Les Clayes-sous-Bois	Mme Françoise BEAULIEU M. Maël PAOLOZZI	Conseillère Communautaire Chargé de mission Environnement	
La Verrière	Mme Nathalie RAOUL	Conseillère municipale déléguée au Transport, au Développement durable, aux Espaces verts	
	Mme Sandrine GUIGNARD	Directrice Générale Adjointe	

Communes

Villepreux	M. Amaury DE JORNA M. Pascal DEBRIE	Adjoint en charge des Bâtiments, des Travaux, des Voiries, des Espaces Verts et de la Propreté Responsable des Services Techniques
Trappes	M. Housseem DHAOUADI M. Aurélien PERROT Mme Delphine CASZALOT M. David TROUOSSARD	Conseiller municipal chargé de la Restauration scolaire et de l'ambition Zéro déchet Adjoint, chargé de la Ville propre et des mobilités Chargée de mission Transition écologique Directeur des Moyens Techniques
Plaisir	M. Igor GAZEYEFF Mme Gabrielle BOITELLE M. Fabricio CORREIRA	Adjoint, délégué à la Transition écologique Animateur Transition écologique Responsable de projets Transition écologique
Voisins-le-Bretonneux	Mme Catherine HATAT M. Christophe DENISARD	Maire, 3 ^{ème} Vice-Présidente déléguée au Développement économique et à l'Attractivité du territoire Directeur des Services Techniques à la Mairie de Voisins le Bretonneux
Maurepas	Mme Lucia BERNY Mme Noémie BOISGARD M. Christophe MARLIERE	Conseillère municipale déléguée à l'Embellissement de la ville Directrice du Pôle Aménagement et Environnement Directeur Général Adjoint au Cadre de vie et patrimoine

CODESQY

	Mme Marie PORCHERON M. Philippe PORCHERON	
--	--	--

Entreprises/ Associations

Le Relais	Mme Linda HENAFF	
La Vie'cyclette	M. Thomas DOUCERAIN	
Ressources&Vous	M. Tanguy NEVEU	
Valophis	Mme Sophie VAUGRENARD	
SQY en transition		
Plaisir en transition	M. Guy DEBER M. Camille CRESTEIL	
Villepreux environnement	M. Alain DEBER	
Emmaüs Trappes	M. Yannick HINGUE M. Luciano ONCA Mme Sandrine PARES	
ENVIE Trappes	M. Eric GASTINEAU	
Verrigreen	M. Pierre GERBOUIN	
ALEC SQY	M. Sébastien MELLE	
Compost et entre-aide et SQY	M. Mathieu LIOT M. Tony LANDELLY	
SIDOMPE	Mme Morgane MONVILLE	
CRIF	M. Pierre COSNEFROY	



ANNEXE 2

Compte rendu des entretiens
des communes

	Actions	Public ciblé	Date de mise en place	Partenaires/ structures relais
Les-Clayes-sous-Bois	Animations sur le tri des déchets	Enfants	2023	Écoles
	Sensibilisations au gaspillage alimentaire : Pesées des poubelles en cantine (quantité gâchée/quantité livrée), Recrutement d'un service civique pour travailler sur l'amélioration des menus dans les cantines	Enfants	2023	Écoles
	Sensibilisations sur les déchets des bureaux	Agents du public	2024	
	Journée de la transition et Ateliers de réparation (textiles et DEEE)	Habitants	2019 (annuel)	Repar&Co
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	Plaisir
Plaisir	Diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cantines	Enfants	juin-23	Écoles
	Sensibilisations au gaspillage alimentaire dans les cantines	Enfants	2024	Écoles
	SERD : Ateliers de réparations (DEEE et vélos)	Habitants	2022 (annuel)	Plaisir en transition
	Fresque du climat	Habitants	2023	Plaisir en transition/SQY/ associations et professionnels locaux
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	Décathlon, SIDOMPE, Maison des Familles
Magny-les-Hameaux	Ateliers de réparations mensuels	Habitants	2021	Repare Café/ Vesti'aide
	Cap Ados : lieu d'animations/zone de réemploi/dons de vêtements	Adolescents	2021	Repare Café/ Vesti'aide
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	avant 2019	Écoles/SIDOMPE
	Tri des biodéchets dans les cantines	Enfants	sept-23	Écoles/société Moulinot
	Ateliers de tri et de consommation responsable, sous forme d'escape game	Enfants	2023	Centre culturel de Magny-les-Hameaux
	Suppression des poubelles OM près du gymnase Auguste Delaune	Habitants	2024	

Magny-les-Hameaux	Travail avec les associations caritatives pour le don d'inventus alimentaires (subvention, logistique, locaux, ...)		avant 2019	Les Restos du Coeur/ Secours Populaire français
	Semaine citoyenne : sensibilisations aux Écogestes	Habitants	2023	Centre culturel de Magny-les-Hameaux
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
Elancourt	Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines : tri des biodéchets / pesées des poubelles de biodéchets (issus du gaspillage alimentaire)	Enfants	2019	Écoles/SODEXO
	Ateliers et sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire	Enfants	2019	Centres de loisirs
	Ateliers de réparations mensuels	Habitants	après 2019	L'Agora d'Elancourt/ Les Restos du Coeur/ La Croix rouge
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants, agents du public, élus	avant 2019	SIDOMPE
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
La Verrière	Sensibilisations au tri et au ramassage de dépôts sauvages	Habitants	2022	Marché de Noël/ Fête Paris-Nice/ Fête de la Ville/ La Vie'cyclette
	Sensibilisations au gaspillage alimentaire	Enfants	avant 2019	Écoles
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	avant 2019	Écoles/SIDOMPE
	Ateliers de ramassage de déchets dans la ville	Adolescents	après 2019	
	Ateliers sur le tri des déchets, la consommation responsable	Enfants	2024-2025	Écoles
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
Colignièrès	Sensibilisations au réemploi et à la prévention de déchets	Habitants	après 2019	World CleanUp Day
	Fresque du climat : sensibilisations à la consommation responsable et au gaspillage alimentaire	Habitants	2023	
	Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines	Enfants	2024 -2025	Écoles
	Broyage des déchets verts sur les espaces verts de la commune (gestion de proximité des déchets verts)		2023	
	Mise en place d'un logiciel pour favoriser la dématérialisation de papier	Agents du public	sept-24	
	Suppression des impressions des courriers internes	Agents du public	oct-24	
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	avant 2019	Écoles/SIDOMPE

	Actions	Public ciblé	Date de mise en place	Partenaires/ structures relais
Colignières	Réutilisation des sapins de Noël en bois (gestion de proximité des déchets verts)	Habitants	avant 2019	
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
Montigny-le-Bretonneux	Sensibilisations au gaspillage alimentaire dans les cantines : mise en place d'un « gachi-mètre »	Enfants	après 2019	Écoles
	Ateliers : cuisine des restes alimentaires	Enfants	après 2019	Centre de loisirs de Montigny-le-Bretonneux
	Sensibilisation dans les cantines : pesées des poubelles de biodéchets (issus du gaspillage alimentaire)	Enfants	2024-2025	Écoles
	Boutique alimentaire : récupération des denrées alimentaires sèches non mangées par les écoles	Habitants	avant 2019	Maison de quartier de la Sourderie
	Ateliers de réparations mensuels	Habitants	2022	Repare' Café
	Ateliers de réparations de vélos	Habitants	2022	La Vie'cyclette verte
	Collecte des radiographies	Habitants	2023	Lions Club Yvelines
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Agents du public	avant 2019	SIDOMPE
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
	Ressourcerie	Habitants	2022	Ressources & Vous
Guyancourt	Sensibilisations régulières : Ateliers de réparation (2x /an)/ Ateliers de réemploi, réparation (<i>la ronde des déchets</i>)		2022	Ressources & Vous
	World CleanUp Day (sensibilisations compris dans la journée)	Habitants	2022	Quartiers/ associations locales/Écoles
	« Nettoyons le printemps » : journée de sensibilisation annuelle	Enfants	2024	Conseil municipal des enfants de Guyancourt (CME)
	« Nettoyons la nature » : journée de sensibilisation annuelle	Enfants	2010 (environ) à 2023	Écoles et Collège/CME
	Recyclage des papiers des écoles (minimum 1 quartier ciblé par an)	Enfants	2023	Écoles et centres de loisirs
	Ramassage de déchets de la commune	Entreprise	2023	MERCK
Sensibilisation au gaspillage alimentaire : assiettes « grande faim » et « petite faim » / poubelles de tri et de biodéchets	Enfants	2019	Écoles et centres de loisirs	

Guyancourt	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon (2 fois par an)	Tout public	avant 2019	Écoles/Centres de loisirs/CME/ Maisons de quartiers/ Centres sociaux
	Mise en place de cendriers de sondages sur une dizaine de lieux très pollués de mégots	Tout public	2024	
	Communication régulière auprès des commerçants sur la gestion des mégots	Commerces	avant 2019	
	Sensibilisation au réemploi : Gratifiera annuel (braderie gratuite)	Habitants	2024	Ressources & Vous/ Conseil citoyen
	Sensibilisation au tri	Enfants	2023	Écoles
Maurepas	Projet « ici commence la mer »	Habitants	2025	
	Sensibilisation au gaspillage alimentaire : assiettes « grande faim » et « petite faim »	Enfants	2024	Écoles
	Sensibilisation à l'environnement : « Le Mai des Serres » (événement annuel)	Habitants	1995 (environ)	
	Animations lors de la SEDD : Dons de livres et de textiles	Habitants	après 2019	associations locales/Le Relais
	Broyage des déchets verts sur les espaces verts de la commune (gestion de proximité des déchets verts)		2019	
	Collecte régulière des stylos	Administrations publics	avant 2019	Terracycle
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
	Fresque du climat : sensibilisations à la réduction des déchets	Habitants	avant 2020	
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	2019	Écoles/SIDOMPE
	Prêt de matériel de nettoyage et de ramassage de déchets	Habitants	2020	
	Mise en place d'outils pour collecter les mégots des sites pollués	Habitants	2024	
	Villepreux	Projet de mise en place d'un ludothèque : jeux ludiques sur les thèmes de l'environnement et la transition écologique	Habitants	2024-2025
Sensibilisations au gaspillage alimentaire : pesées des poubelles en cantine > compétition entre les écoles de la commune/assiettes « grande faim » et « petite faim »		Enfants	2019 à 2021	Écoles
Mise en place temporaire d'un electrocomposteur sur la commune		Habitants	2021	
Projet de mise en place d'un événement communal : « Journée qui ne manque de R » > sensibilisations et ateliers autour de la réduction des déchets		Habitants	2024	
Évènement communal : journée dédié au développement durable > ateliers expositions autour du déchet		Habitants	2020	
Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	2019	Écoles/SIDOMPE	

ANNEXE 3

Fiches actions

Axe 1 > Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets

La lisibilité et la visibilité des actions de prévention est un atout majeur pour embarquer les citoyens.

Un suivi et un pilotage du programme est l'assurance d'une efficacité au long cours.

> Promouvoir le PLPDMA

Axe thématique	1. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets
Nom de l'action	1.1. Promouvoir le PLPDMA
Porteur de l'action	Pôle prévention et valorisation SQY
Public cible	Tous publics
Contexte du territoire	La sensibilisation est un levier important pour encourager et amener les habitants à changer leurs pratiques et à adopter des comportements qui réduisent la production de déchets. Saint-Quentin-en-Yvelines a développé plusieurs modes de communication pour informer les habitants des actualités et projets au sein de l'agglomération. S'ajoutent à cela les supports créés par les communes adhérentes et les acteurs locaux. L'agglomération se retrouve donc avec un large panel d'outils à utiliser, comprenant des applications, des sites internet, des plateformes d'échanges et des journaux communautaires. Il existe également la plateforme « Héros du quotidien » qui s'est avérée être un outil indispensable pour organiser les ateliers thématiques. Cette plateforme collaborative est spécifique à la prévention des déchets. C'est l'outil principal de diffusion et de suivi du PLPDMA.
Objectifs de l'action	1.1.1. Apporter de la visibilité à la prévention 1.1.2. Piloter le PLPDMA
Description de l'action	<p>1.1.1. Apporter de la visibilité au PLPDMA pour favoriser les bonnes pratiques de prévention de déchet</p> <p>Afin d'informer sur les actions en cours et sur leurs impacts, Saint-Quentin-en-Yvelines propose de mettre en place une stratégie de communication, qui s'étendra sur la durée du PLPDMA, fondée sur un éventail d'outils de communication pour que chacun y trouve sa place. Cette communication et sensibilisation est destinée au grand public (ménages, professionnels, associations, établissements publics, etc.) et s'axe sur trois thématiques :</p> <p>1. « Héros du quotidien » : Le centre de ressources et la plateforme collaborative</p> <p>L'agglomération souhaite conserver la plateforme comme un outil essentiel de diffusion des informations, de portée à connaissance, mais aussi de contributions des acteurs, des usagers. L'objectif est donc de développer et d'enrichir la plateforme afin qu'elle devienne le socle du programme et un outil de participation et de mobilisation des acteurs et des citoyens. L'outil numérique garantit l'accès à tous à l'information, sans intermédiaire et donc sans perte en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> > il permet une actualisation au fil de l'eau (je m'informe avec les données les plus à jour), > il permet la contribution de tous (je participe en ligne), > il permet les alertes (mise en évidence des nouveautés), > il permet les recherches (moteur de recherche pour un contact...). <p>Dès le début du PLPDMA, un événement de lancement apportera de la visibilité à la plateforme. Afin de rendre l'outil dynamique, du contenu sera publié régulièrement, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > des sondages > des indicateurs, > des données, > l'évolution des fonctionnalités. <p>2. Campagne de communication et de sensibilisation : Simplicité des messages, pédagogie des supports</p> <p>En complément de la plateforme « Héros du quotidien », l'agglomération utilisera d'autres vecteurs de communication afin de toucher les usagers de proximité (l'application SQYTRI, le journal SQY Mag, les journaux municipaux, les réseaux sociaux) pour informer, pour essaimer, pour embarquer le plus grand nombre de personnes.</p> <p>Un partenariat avec les cinémas du territoire est, par exemple, envisagé pour diffuser des courtes vidéos (voir action 1.1.1).</p> <p>Des animations spécifiques seront prévues dans le cadre d'événements, en fonction des thématiques « fêtes ». Un événement annuel rassemblant les acteurs porteurs de projets, facilitateurs et</p>

opérationnels ainsi que les associations du territoire sera organisé pour valoriser les actions mises en oeuvre et présenter les projets à venir.
L'aide des communes, en tant que relai de proximité, sera également interrogée et plébiscitée. Ce travail sera planifié et organisé dans le cadre de groupe de travail que SQY souhaite animer avec les communes pour évaluer leurs possibles contributions.

3. Charte graphique

Afin d'établir un fil conducteur visuel commun à l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation réalisées dans le cadre du PLPDMA, une charte graphique sera établie. Elle s'inspirera des couleurs de « Héros du quotidien » et intégrera le logo officiel du PLPDMA de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce logo a été créé par la direction de la communication en 2020 et sera mis à jour.

1.1.2. Piloter le PLPDMA

Mise en place d'actions de suivi :

- bilan CCES / Communes
- caractérisations : une campagne de caractérisation annuelle est prévue. Elle a pour but d'identifier les flux présents et leurs quantités dans les ordures ménagères. Elle permettra de mettre en avant des données chiffrées suite à la mise en place des différentes actions et d'observer l'évolution des pratiques sur le territoire.

Partenaires	Médias locaux/Partenaires privés (cinéma, commerces)/Communes adhérentes/ADEME/Région Île-de-France
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes de SQY, prestataires > Matériel : Supports de communications

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication			
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	1.1.1. 1/3. > Élaboration d'un plan de communication (dont la charte graphique) > Travail sur la charte graphique > Identification des outils à développer > Définition d'un Budget	S2- 2024				
	Étape 2	1.1.1. 2/3. Création des Supports	2024-2029	Supports de communication définis en groupe de travail			
	Étape 3	1.1.1.1. Mettre à jour la plateforme « Héros du quotidien »	2024- 2029	Plateforme Héros du quotidien/ informatique			
	Étape 4	1.1.1. 3/3. Communication au besoin selon les thématiques	2024-2029	Supports de communication définis en groupe de travail			
Indicateurs de suivi		1.1.1. Pourcentage de la population touchée par la campagne de communication <ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage de vues sur les réseaux sociaux (Vues/abonnés SQY) > Pourcentage de passants sensibilisés par les affiches > Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQY Mag et journaux locaux > Nombre de comptes créés depuis 2024 sur Héros du Quotidien 1.1.2. Suivi des indicateurs de chaque action <ul style="list-style-type: none"> > Quantité de DMA (kg/an/habitant) et des différents flux > Nombre de réunions > Résultats des caractérisations 					
Jours travaillés		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)		25	26	26	26	26	26



Axe 2 > LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un investissement de tous (consommateurs, distributeurs, producteurs) à différentes échelles de compétences.

> Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe thématique	2. Lutter contre le gaspillage alimentaire
Nom de l'action	2.1. Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire
Porteur de l'action	Pôle prévention et valorisation SQY et les communes adhérentes
Public cible	Les habitants et les administrations (et plus particulièrement les établissements scolaires)
Contexte du territoire	<p>En France, le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes par an, ce qui est égal à 16 milliards d'euros⁽¹⁾ ! Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de l'Île-de-France, vise à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 par rapport à 2015 et de 60% d'ici 2030. Sur le territoire en 2022, le gaspillage alimentaire représente entre 30 et 37 kg/an/habitant⁽²⁾. Afin de réduire ce gaspillage, il est nécessaire de sensibiliser les foyers et d'accompagner les structures publiques à lutter contre les mauvaises pratiques, qu'elles soient lors de l'achat, de la préparation, ou de la cuisine.</p> <p>Beaucoup d'actions sont déjà menées par SQY autour de l'alimentation, notamment son engagement dans le Plan d'actions agriculture locale et circuits courts (qui intègre la liste des AMAPs par exemple), dans le Projet Alimentaire Territoriale de la Plaine aux Plateaux, la diffusion du guide Manger local, du guide écocitoyen de SQY ...Mais aussi beaucoup d'autres à l'échelle nationale (guide recette 0 déchet de l'ADEME par exemple.)</p> <p>(1) <i>Gaspillage alimentaire, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la transition énergétique, 2023</i></p> <p>(2) <i>Rapport annuel déchets, SQY, 2022</i></p>
Objectifs de l'action	<p>2.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation</p> <p>2.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents publics des communes</p>
Description de l'action	<p>2.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation, promouvoir ceux existants</p> <p>Le meilleur levier pour lutter contre le gaspillage alimentaire est la prévention, en accompagnant les ménages dans des changements de comportements (3). Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite sensibiliser les habitants en communiquant sur les gestes anti-gaspillage. Cette action se déclinera en trois parties pour viser le plus grand nombre d'habitants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <u>1. Un guide sera réalisé afin de regrouper toutes les informations relatives aux gestes anti-gaspillage (du champ à l'assiette).</u> Il sera nourri, ou viendra compléter, les guides existants produits par SQY et très riches d'informations (guide Manger Local et guide Écocitoyen). Cet outil sera diffusé sur la plateforme « Héros du quotidien », en écho aux guides existants (local, régional, national), sur les réseaux sociaux de l'agglomération, et par les structures relais, dont les communes et les associations du territoire. <u>2. Pour toucher un large public, une vidéo sera réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux et dans les cinémas du territoire.</u> Cette vidéo a pour objectif d'attirer l'attention des habitants grâce à son message rapide, marquant et sur un ton humoristique. <u>3. Pour accompagner le guide et la vidéo, l'agglomération réalisera une campagne d'affichage sur tout le territoire.</u> La campagne portera sur divers sujets en lien avec le gaspillage alimentaire, dont une communication sur l'usage du sac à emporter, plus connu sous le nom de « gourmet bag » ou « doggy bag », tout en promouvant l'utilisation des emballages réutilisables. <p>2.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes</p> <p>L'agglomération prévoit de mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes du territoire. L'objectif est d'accompagner ces derniers dans une réflexion sur le gaspillage alimentaire afin que les communes puissent déployer des actions de sensibilisation au sein de leurs structures.</p>

Les objectifs seront définis lors de ces séances de travail et un suivi de l'évolution des actions sera réalisé (sous forme de questionnaire, ou de réunion, etc.) auprès des communes, tout au long du PLPDMA. Les pistes d'actions à travailler sont les suivantes (liste non-exhaustive) :

Le rôle des communes sera majeur pour toucher le milieu scolaire, mais aussi les forains sur les marchés alimentaires, les commerçants (inciter les commerçants à présenter de façon visible les produits à péremption proche) et le portage de repas à domicile (CCAS).

Les communes, par leur champ de compétence, seront impliquées massivement elles occupent une place importante dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Leurs actions seront planifiées et travaillées en collaboration avec SQY dans le cadre d'ateliers de travail.

SQY pourra être facilitant sur les moyens à mettre en oeuvre par les communes, en proximité

- > créer un label anti-gaspillage pour les structures exemplaires,
- > réaliser des animations au sein des structures publiques (par exemple réaliser une frise sur le gaspillage alimentaire),
- > mettre en place une enquête pour connaître les habitudes des écoliers (par exemple sous forme de quiz ludique).

(3) *Elaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018*

Partenaires	Communes adhérentes / ADEME / Région Île-de-France
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes de SQY, prestataires > Matériel : Supports de communications

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	2.1.1. Définition du besoin, établissement du cahier des charges, recherche et choix du prestataire	S2-2024	
	Étape 2	2.1.1. Création des supports	S2-2024	Guide et campagne d'affichage
	Étape 3	2.1.1. Campagne 1 : Diffusion des supports	S2-2024	Les modalités de la campagne seront définies en Étape 1
	Étape 4	2.1.2. Organisation du groupe de travail avec les communes	S2-2024-2025	
	Étape 5	2.1.2. Mise en place du groupe de travail avec les communes	S2-2025	
	Étape 6	2.1.1. Campagne 2	S2-2026	
	Étape 7	2.1.1. Campagne 3	S2-2028	

Indicateurs de suivi	<p>2.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation</p> <p>Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Nombre de vues de la vidéo/abonnés à SQY ou spectateurs du cinéma > Pourcentage de passants sensibilisés par les affiches > Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQY Mag et journaux locaux > Nombre de guides téléchargés et distribués/population SQY > Nombre de vues des posts/abonnés à SQY <p>2.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes</p> <p>Nombre de réunions du groupe de travail</p> <p>Pourcentage des actions réalisées par les communes (actions réalisées/objectifs)</p>
-----------------------------	--

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	9	4	9	4	9	4



Axe 2 > LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

> Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage.

Axe thématique	2. Lutter contre le gaspillage alimentaire
Nom de l'action	2.2. Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire
Porteur de l'action	Service prévention SQY/Communes
Public cible	Restaurateurs/Commerces alimentaires/Communes/Associations caritative/Habitants
Contexte du territoire	<p>En France, 3,8 milliards de repas par an sont jetés par la restauration collective ⁽¹⁾, ce qui représente au total 8% du gaspillage alimentaire dans le pays. La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de diviser par deux ce gaspillage en France d'ici 2025. Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines compte 927 restaurants et 115 supermarchés/hypermarchés ⁽²⁾. L'agglomération souhaite accompagner ces commerces à réduire le gaspillage alimentaire issu de leurs activités.</p> <p>(1) <i>Le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, ADEME, 2020</i> (2) <i>Annuaire des entreprises et commerces de SQY</i></p>
Objectifs de l'action	<p>2.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives. 2.2.2. Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'invendus alimentaires.</p>
Description de l'action	<p>2.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerçants alimentaires et les associations caritatives. L'objectif de cette action est de faciliter le don alimentaire entre commerçants alimentaires et associations caritatives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer un recensement des commerçants alimentaires (incluant marchés forains) et des associations existantes sur le territoire. 2. Réaliser un audit pour comprendre les habitudes et connaître les difficultés des commerçants. 3. Une fois ces éléments identifiés, l'agglomération en partenariat avec les communes, mettra en place un accompagnement pour aider les commerçants volontaires à mieux gérer leurs biodéchets et invendus alimentaires. Les biodéchets ciblés seront ceux issus du gaspillage alimentaire et non les restes alimentaires. 4. Ensuite, il est prévu de mettre en place une base de données ou un site afin d'établir des partenariats de don alimentaire. L'idée est de mettre à disposition les informations nécessaires aux associations concernant les commerçants (habitudes, disponibilités, équipements, etc.) et inversement. 5. Après quelques mois, un suivi sera réalisé auprès des commerces et des associations sur le fonctionnement et l'efficacité des mesures mises en place. <p>2.2.2. Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'invendus alimentaires L'agglomération souhaite sensibiliser les professionnels à la thématique via un guide ou toute autre action à imaginer en collaboration avec les communes lors des ateliers de travail, pour agir en proximité. La sensibilisation doit permettre de trouver les leviers de lutte contre le gaspillage (mettre en avant sur les étals les produits à date de péremption proche, accompagner dans une démarche de don et de revente d'invendus, communiquer sur les outils existants tels que TooGoodToGo, Phénix, etc. Cette communication et sensibilisation repositionnera les obligations réglementaires qui incombent aux professionnels, en s'appuyant notamment sur le bénéfice économique.</p>

Partenaires	Associations caritatives/Commerces alimentaires/Communes/ADEME/Région Île-de-France
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes, prestataires > Matériel : Supports de communications

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	2.2.1. Étude préalable : > recensement des commerces alimentaires/associations sur le territoire > étude sur les habitudes/freins du public cible (professionnels et associations).	S2- 2026	
	Étape 2	2.2.1. Construction du plan d'action de SQY, recherche et choix du prestataire.	S2- 2026	
	Étape 3	2.2.2. Communication aux commerces sur les outils existants (TooGoodToGo, Phenix...).	S2- 2026	Outils de communication définis en étape 2
	Étape 4	2.2.1. Accompagnement du public cible dans la gestion des déchets + remise du guide (1.2.2.)	S1 2027	
	Étape 5	2.2.1. Mise en place d'un moyen permettant aux différentes cibles d'entrer en contact pour créer du don.	S1 2027	
	Étape 6	2.2.2. Évaluation : enquête d'évolution des pratiques	S1 2028	

Indicateurs de suivi	<p>2.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives Pourcentage de partenariats mis en place (nombre de partenariats mis en place entre associations et commerces/nombre de structures recensées)</p> <p>2.2.2. Sensibiliser les commerçants alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'inendus alimentaires Pourcentage de professionnels sensibilisés (sondage : commerces pratiquant un ou plusieurs gestes de prévention/nombre de structures recensées).</p>
-----------------------------	--

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	0	12	18	18	18



Axe 3 > AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Augmenter la durée de vie de produits à travers le réemploi, la réparation et la réutilisation, fondé sur 2 actions phares :

- sensibiliser les habitants ou comment informer et encourager les habitants
- donner les moyens aux habitants ou quels dispositifs mettre en place pour faciliter le réemploi, la réutilisation la réparation

> **Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation**

Axe thématique	3. Augmenter la durée de vie des produits
Nom de l'action	3.1. Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants/Acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation
Contexte du territoire	<p>Tous les ans en France, 1,7 million de tonnes des déchets pouvant être réemployés/réutilisés sont jetés ⁽¹⁾. La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte inscrit la prévention comme une priorité notamment au travers de la réutilisation, le réemploi et la réparation. Ces pratiques permettent d'allonger la durée de vie d'un produit et de contribuer à une économie circulaire. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion Francilien a pour ambition de doubler l'offre de réemploi, réutilisation, réparation d'ici 2031. En Île-de-France, il existe environ 250 acteurs du réemploi, dont des structures de l'ESS pouvant bénéficier des fonds de réemploi ⁽²⁾. Le secteur du réemploi, de la réutilisation et de la réparation est en constante progression et est une source d'emplois locaux ⁽³⁾. Ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines propose de donner de la visibilité aux structures implantées sur son territoire afin de favoriser les pratiques liées au réemploi, la réutilisation et les réparations des habitants.</p> <p>(1) <i>Panorama des déchets, ADEME, 2017</i> (2) <i>Carte du Réemploi Solidaire, REFER, 2023</i> (3) <i>Élaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018</i></p>
Objectif de l'action	3.1.1. Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques
Description de l'action	<p>3.1.1. Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques</p> <p>Afin d'encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation des objets dans leurs pratiques, SQY s'attachera à faire connaître les acteurs du territoire mais aussi les guides et ressources portés par d'autres instances comme le site de l'ADEME. À ce titre, en plus de moyens déployés par SQY, il faut noter que le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires prévoit une large diffusion d'outils et de documents pour accompagner l'introduction de l'indice de durabilité. Indice qui est précisé dans le guide éco-citoyen de SQY.</p> <p>Pour mener cette action, le PLPDMA prévoit les actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. création d'un annuaire ou mise à jour/synergie avec le guide éco-citoyen déjà existant : un recensement des acteurs sur le territoire sera réalisé, professionnels et associations, afin de créer un annuaire mis à jour régulièrement. 2. communication de l'annuaire ou du guide éco-citoyen : une fois élaborée, une stratégie de diffusion sera mise en place pour mieux prévenir les déchets et toucher le plus grand nombre de personnes. 3. une campagne de communication pour donner plus de visibilité aux acteurs. Saint-Quentin-en-Yvelines prévoit de communiquer sur leurs événements, mais aussi sur les projets élaborés dans le cadre du PLPDMA en partenariat avec les acteurs (voir actions 3.2.). Une campagne d'affichage et de publication sera réalisée sur le territoire et sur les réseaux de l'agglomération. Enfin, une campagne de communication et d'information (par l'agglomération) sera dédiée à la promotion de l'indice de durabilité. Il est important de rendre cet indice compréhensible lors de son déploiement prévu en 2024 par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Il s'agit d'un outil pour lutter contre l'obsolescence en orientant les consommateurs vers des produits plus facilement réparables.

Partenaires	Acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation/ADEME/Région Île-de-France
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes > Matériel : Supports de communications

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	3.1.1. Recensement et état des lieux des acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation.	S1 2025	
	Étape 2	3.1.1. Création de l'annuaire et des supports de communication	S1 2025	
	Étape 3	3.1.1. Campagne de communication 1 : diffusion des supports	S1 2025	Outils de communication définis en étape 2
	Étape 4	3.1.1. Campagne 2 : relance	S1 2027	Supports de communication définis en étape 2
	Étape 5	3.1.1. Campagne 3 : relance	S1 2029	Supports de communication définis en étape 2
Indicateurs de suivi	Pourcentage de personnes sensibilisés via l'annuaire (Nombre de téléchargements et annuaires distribués/population SQY). Taux de fréquentation des structures de réemploi avant et après la campagne.			

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	35	3	5	6	6



Axe 3 > AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

> Favoriser le réemploi et la réparation

Axe thématique	3. Augmenter la durée de vie des produits
Nom de l'action	3.2. Favoriser le réemploi et la réparation
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants/Acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation/ Opérateurs de collecte TLC
Contexte du territoire	<p>Le secteur du réemploi et de la réutilisation connaît une forte augmentation depuis 2010. En effet, l'offre, historiquement menée entre particuliers à travers les brocantes et grâce aux structures de l'économie sociale et solidaire, s'étend aux réseaux en ligne. En France, ces activités permettent de réemployer ou de réutiliser 1 million de tonnes de biens ⁽¹⁾. Saint-Quentin-en-Yvelines, étant déjà engagée dans des projets de réemploi, souhaite continuer ses efforts et développer des zones de réemploi, des points de collecte de textiles et accompagner les associations dans le développement des ateliers de réparations. Plus de 74 bornes de collecte de textiles ont été implantées sur le territoire depuis 2016 grâce au partenariat entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les collecteurs des TLC (textile, linge et chaussures). Environ 600 tonnes de textiles sont collectées par an.</p> <p>Aujourd'hui, la mise à disposition de moyens, notamment pour récupérer les meubles et autres objets, s'exprime par la mise en place de zones de réemploi sur les déchetteries de SQY lorsque le foncier le permet. En 2023, l'agglomération a installé un caisson de réemploi sur la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire. Ce projet a permis de détourner plus de 3,7 tonnes d'articles entre avril et novembre 2023. Un second caisson est à l'étude sur la déchetterie d'Élancourt.</p> <p>Néanmoins, le manque de place en déchetterie peut inhiber le développement des zones de réemploi. Ainsi, l'agglomération étudie la construction d'une déchetterie couplée à une ressourcerie dans la zone nord du territoire, appelée « Comptoir des ressources ».</p> <p><i>(1) Panorama de la deuxième vie des produits en France, réemploi et réutilisation, ADEME, 2017</i></p>
Objectifs de l'action	<p>3.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC</p> <p>3.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie</p> <p>3.2.3. Soutenir les initiatives et structures existantes</p>
Description de l'action	<p>3.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC</p> <p>L'agglomération souhaite mailler davantage le territoire de bornes de collecte de textile, avec pour objectif, 1 borne pour 1 500 habitants. En 2023, le ratio sur Saint-Quentin-en-Yvelines est de 1 borne pour environ 3 100 habitants. Il faut donc doubler le parc de bornes pour 2029.</p> <p>Cependant, la filière TLC est devenue peu attirante pour un certain nombre de communes et d'habitants. Ainsi, il est nécessaire d'identifier les freins de ces derniers, de travailler avec les opérateurs de collecte pour répondre aux besoins du territoire et enfin de réaliser une communication ciblée.</p> <p>Au-delà du maillage en bornes textile, SQY sensibilisera les usagers à une consommation plus responsable en alertant sur les dérives de la Fast Fashion (voir Axe 4 – Favoriser la consommation responsable).</p> <p><u>Identifier les freins</u> Via les communes et les habitants, en réalisant une enquête pour connaître leurs appréhensions.</p> <p><u>Travailler avec les opérateurs de collecte de TLC</u> Pour revoir les différentes modalités en fonction des retours de l'enquête. Ces dernières seront adoptées et formalisées via un engagement (le type d'engagement est à déterminer avec les opérateurs).</p> <p><u>Réaliser une campagne de communication</u> Par la suite, Saint-Quentin-en-Yvelines, en partenariat avec les opérateurs de collecte et la filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets textiles, réalisera une campagne de sensibilisation pour informer les habitants de l'intérêt de la filière. Cette sensibilisation peut se faire par une campagne d'affichage, des postes sur les réseaux sociaux, l'application SQYTRI et des articles dans les journaux des communes et de l'agglomération. En parallèle de la campagne de sensibilisation, des bornes seront installées sur le territoire.</p> <p>3.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie</p> <p>Afin d'encourager les habitants à donner une seconde vie à leurs articles, Saint-Quentin-en-Yvelines a prévu de mettre en place des zones de réemploi et de construire une nouvelle déchetterie. Cette dernière sera un lieu dédié à la valorisation des déchets en mettant en avant le réemploi, la réutilisation et la réparation des matériaux et articles.</p>

Caisson de Réemploi

En 2023, la déchetterie d'Élancourt a été identifiée pour accueillir un caisson. Son installation et la mise en place d'un partenariat seront étudiées en 2024 pour une inauguration prévue courant 2024-2025. La mise en place de zones de réemploi sera étudiée en fonction des disponibilités foncières.

Pour aller plus loin

Des actions connexes pourront être mises en oeuvre pour parer à l'impossibilité de disposer des caissons de réemploi à court/moyen termes, comme par exemple, des affiches/kakémonos fléchant les points de reprise sur le territoire, à apposer en entrée de déchetteries.

SQY souhaite avant tout garantir un gisement de qualité aux structures du réemploi pour leur permettre d'investir plus largement le paysage territorial, c'est pourquoi le principe de zone de gratuité en déchetterie n'a pas été retenu par SQY (au risque de dégrader la qualité des apports aux structures du réemploi).

Comptoir des Ressources

L'étude du projet du Comptoir des Ressources prévoit de trouver un terrain adapté, d'identifier les acteurs afin de répondre aux besoins de l'agglomération. Une fois ces éléments déterminés, le projet doit être validé par les élus du territoire avant de débiter sa mise en oeuvre.

3.2.3. Soutenir les initiatives et structures existantes (Repar café, ressourcerie, etc.)

Dans le cadre du PLPDMA, l'agglomération souhaite encourager et valoriser les initiatives de réemploi, de réutilisation et de réparation et encourager les partenariats locaux. Ainsi, les acteurs ou actions de réemploi et de réparation, notamment des structures de l'économie sociale et solidaire, seront soutenus selon leurs besoins :

- > par un partenariat, notamment en donnant l'accès aux déchetteries,
- > en donnant une visibilité aux actions (voir action 2.1),
- > en accompagnant divers projets ou événements.

Le soutien aux structures (à définir selon le projet) pourra être adapté sur sa temporalité et sur sa forme en fonction des besoins. Une réflexion commune avec le service Développement économique n'est pas écartée pour continuer à avancer sur le sujet du réemploi et pour asseoir le rôle de SQY en tant que facilitateur. De plus, les structures seront sollicitées pour animer des événements de réemploi ou de réparation éphémères (type repar'café). Il s'agit bien là de mettre en mouvement tout un écosystème d'acteurs et de pratiques plus vertueuses, à faire connaître, autour du réemploi. La batterie de solutions mise en oeuvre sera facilitante pour l'utilisateur.

Partenaires	Éco-organismes/Communes adhérentes/Acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation/Gardiens des déchetteries/Opérateurs de collecte des textiles/ADEME/Région Île-de-France
Moyens à mobiliser	> Humains : Service internes/Prestataires (bureaux d'études) > Matériel : Caissons maritimes/Locaux/Supports de communications

		Descriptif	Calendrier				
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	3.2.1. Étude des freins pour la filière textile. Modifications des prestations ou du maillage selon les résultats de l'étude.	S1 2025				
	Étape 2	3.2.1. Renforcement du maillage des bornes (dimensionnement du nombre de bornes et choix des implantations)	S2 2025				
	Étape 3	3.2.1. Information auprès des élus des communes adhérentes et communication auprès des habitants portant sur l'importance de la filière textile (filrière, données chiffrées, consignes de tri et de stockage des vêtements dans les bornes)	S2 2025				
	Étape 4	3.2.2. Étude sur la dotation possible des déchetteries en caissons de réemploi et conventionnement avec les partenaires.	S2 2025				
	Étape 5	3.2.3. Mise en place du groupe de travail avec les acteurs du réemploi	S2 2025				
	Étape 6	3.2.3. Déploiement des différentes solutions pour soutenir les initiatives et structures existantes.	S2 2025-2029				
Indicateurs de suivi		3.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC Pourcentage de communes avec une dotation de 1 point pour 1 500 habitants. Évolution des textiles collectés par les opérateurs de collecte (en pourcentage, année de référence : 2023) 3.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie Évolution des articles collectés en zones de réemploi sur les déchetteries (en pourcentage, année de référence : 2023). Pourcentage des structures accompagnées par SQY (nombre de structures accompagnées/nombre de structures totales).					
Jours travaillés		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)		0	55	22	22	40	40



Axe 4 > GÉRER CHEZ SOI LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET LES DÉCHETS VERTS

Le tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire. Pour ce faire, les collectivités locales ont l'obligation de donner les moyens de tri à la source à leurs usagers du service public.

Les moyens se déclinent de 2 façons :

- > la gestion de proximité de biodéchets (dit compostage de proximité) = Gérer chez soi/Internaliser
- > la collecte des biodéchets (dit collecte) = Valoriser en usine/Externaliser

La collectivité est libre de choisir le ou les dispositifs qu'elle souhaite au regard de plusieurs facteurs. Le dispositif de gestion de proximité est historique sur le territoire de SQY, qui souhaite le renforcer, au regard des bénéfices technico économiques, environnementaux et sociaux qu'il présente par rapport à la collecte. La gestion de proximité des biodéchets est génératrice de lien et le déploiement d'une collecte viendrait fortement l'affaiblir.

> Plan compostage

Axe thématique	4. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires
Nom de l'action	4.1. Plan de compostage
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants/Administrations/Bailleurs – Syndics de copropriétés
Contexte du territoire	<p>La loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » de 2020, impose la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets à partir de janvier 2024. En 2023, sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, 46% de la poubelle d'ordures ménagères est composée de biodéchets, dont 76% compostables ⁽¹⁾.</p> <p>Par la suite, le déploiement du compostage de proximité est historique sur le territoire, par les communes, avant la création de la CA de SQY. Il a été pérennisé et planifié par SQY, dans le cadre d'un vaste plan compostage initié en 2019.</p> <p>Le plan compostage a pour objectif, à terme, de donner un moyen de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers du service. Pour aider et accélérer le déploiement, SQY souhaite investir des moyens humains supplémentaires avec le recrutement d'une brigade de compostage sur le terrain, pour être au plus près des référents et des usagers dans leurs pratiques au quotidien, notamment dans les quartiers les plus difficiles à atteindre. Une phase d'expérimentation est prévue entre septembre 2024 et septembre 2025 pour assister plus fortement certains sites partagés dans leur fonctionnement (apport de broyat, entretien et permanence assurés par la brigade du compostage). L'accompagnement par les agents de SQY se fera en fonction des besoins des sites, pouvant aller jusqu'à une prise en charge totale du site lorsque cela aura été jugé utile.</p> <p>Le plan compostage de SQY prévoit un dispositif complet d'accompagnement des usagers à la pratique (y compris enquêtes, Question/Réponse et bonnes pratiques à partager). Des solutions circulaires d'apport de broyat et d'utilisation de compost seront réfléchies pour être intégrées au plan compostage. Entre 2019 et début 2023, 3 976 foyers ont été équipés d'un composteur et 59 sites de compostage ont été installés.</p> <p>Ce décompte ne prend pas en considération les dotations antérieures qui auraient été faites par les communes, ou des dotations volontaires et individuelles des usagers (par leur propre moyen).</p> <p><i>(1) Rapport annuel déchets SQY, 2023</i></p>
Objectifs de l'action	<p>4.1.1. Équiper 12 000 ménages d'un composteur individuel</p> <p>4.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier</p>
Description de l'action	<p>4.1.1. Équiper 12 000 ménages d'un composteur individuel L'agglomération a pour ambition d'équiper 40% des foyers individuels du territoire d'un composteur. Des séances de distribution sont organisées régulièrement par le pôle prévention-valorisation afin de permettre aux habitants volontaires de récupérer : un bac de 300 ou 570 L et un « kit », incluant un bioseau, pour un tarif défini. Un maître-composteur est présent à chaque distribution pour conseiller les habitants lors de la remise du matériel.</p> <p>4.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier Concernant les habitats collectifs, l'agglomération souhaite équiper 21% du territoire en installant des composteurs en pied d'immeuble et de quartier. Aucune condition de mise en place ne sera exigée et l'animation et l'entretien du réseau de composteurs sera assuré par une brigade de compostage, composée de maîtres-composteurs et de techniciens.</p>

Quatre niveaux d'accompagnement et de gestion sont prévus en fonction de l'autonomie des sites :

- > Niveau 0 : Suivi des sites autonomes
- > Niveau 1 : Livraison de broyat si besoin
- > Niveau 2 : Entretien et maintenance si besoin
- > Niveau 3 : Permanence pour dépôt si besoin

Pour préparer la phase expérimentale, une campagne de communication auprès des habitants a débuté en 2023, via des publications, une campagne d'affichage, des panneaux d'informations, des stands, etc. Elle permet d'inciter le Saint-Quentinois au compostage tout en informant sur les bienfaits de cette pratique et l'accompagnement proposé par l'agglomération.

4.1.3. Générer et suivre une Base De Données (BDD)

Une BDD des dotations pour tous les types de compostage afin de s'assurer et de garantir que chaque foyer dispose d'un moyen de tri, à la source, des biodéchets.

Partenaires	Référénts de site/Communes adhérentes/Associations/Bailleurs/Syndicats de copropriétés/ Région Île-de-France/ADEME
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes, prestataires. > Matériel : matériel de compostage, supports de communications, matière sèche, équipement d'entretien.

	Descriptif	Calendrier
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1 Le plan compostage étant un élément à part entière, sa mise en oeuvre et son suivi se feront en parallèle. Seul le suivi des indicateurs sera reporté dans le PLPDMA.	2024- 2029
Indicateurs de suivi	<p>4.1.1. Équiper 12 000 ménages d'un composteur individuel Pourcentage de dotation de composteurs individuels (objectif de 40% de l'ensemble des maisons individuelles). Pourcentage de biodéchets dans les OMR des habitants (année de référence : caractérisation de 2022).</p> <p>4.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier Pourcentage de dotation de composteurs en pied d'immeuble et de quartier (objectif de 21% du territoire). Pourcentage de biodéchets dans les OMR des habitants (année de référence : caractérisation de 2022).</p> <p>4.1.3. Générer et suivre une Base De Données (BDD) Dates des mises à jour de la BDD</p>	

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	1	1	1	1	1	1

En effet, il est rappelé que l'objectif de SQY est de proposer une solution de tri à la source des biodéchets, à l'ensemble de sa population :

- > dans la maison, lorsque je dispose d'un jardin
- > dans la copropriété, si elle dispose d'un espace vert
- > dans le quartier, si il n'y a pas d'autres possibilités

Cependant, l'usage est soumis à la volonté des habitants. SQY ne pourra pas obliger la dotation, ce qui explique les chiffres et la vitesse de déploiement inscrits dans le programme (évaluation sur la base d'un taux de participation). Ils sont tout à fait adaptables et actualisables en fonction des besoins.

Aujourd'hui, le compostage est prévu et maintenu en composteurs. L'offre de lombricomposteurs n'étant pas proposée au regard du retour d'expérience défavorable. Néanmoins, si le besoin se présente, SQY pourra tout à fait réétudier cette possibilité.



Axe 4 > GÉRER CHEZ SOI LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET LES DÉCHETS VERTS

> Favoriser la gestion de proximité des déchets verts

Axe thématique	4. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires
Nom de l'action	4.2. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants/Référents des sites de compostage partagés/Les services techniques des communes adhérentes/Bailleurs-Syndic de copropriétés
Contexte du territoire	En 2022, l'ensemble des villes de Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficie de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte et en déchetterie. Pour ce faire, l'agglomération a mis en place une distribution de sacs de déchets verts pour les particuliers. Le taux de distribution des sacs pour l'année 2022 est de 47% et de 60% en 2021. Une caractérisation ciblant spécifiquement les habitants pratiquant le compostage démontre que cette pratique réduit fortement la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères, passant de 80 kg/hab. à 50 kg/hab. ⁽¹⁾ . En effet, le compostage et la gestion des déchets verts in situ sont complémentaires. Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite accompagner les habitants dans une démarche de réduction des déchets de jardin, en proposant le broyage et en promouvant le jardinage au naturel. (1) Rapport annuel déchets SQY, 2023
Objectifs de l'action	4.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel 4.2.2. Déployer la pratique du broyage 4.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes
Description de l'action	<p>4.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel L'agglomération organisera des ateliers pratiques à destination des ménages du territoire, pour transmettre des savoir-faire et des techniques de jardinage. Lors de ces ateliers, les animateurs feront des démonstrations de broyage pour inciter les habitants à utiliser le service de broyage proposé par la collectivité (voir action 4.2.1). Ces rencontres sont l'opportunité d'informer sur les pratiques de gestion naturelles de son jardin. Ces animations pourront se tenir sur les sites de compostage partagés, au sein des locaux des associations portées sur le jardinage et le développement durable et au sein des établissements publics. Les ateliers pourront être animés par un prestataire ou éventuellement les référents volontaires des sites de compostage. Suite à l'atelier, les participants se verront remettre une brochure des bonnes pratiques. La promotion de cette pratique sera combinée à une campagne de sensibilisation. Celle-ci informera les habitants des ateliers pratiques, mais aussi communiquera sur les enjeux et bienfaits du jardinage au naturel. Une campagne sera diffusée à travers le territoire, notamment dans les déchetteries à proximité des bennes de déchets verts. Des stands d'information seront tenus à l'occasion d'événements, avec la présence du maître-composteur et une communication sera faite via les réseaux sociaux de l'agglomération.</p> <p>4.2.2. Favoriser la réutilisation des déchets de jardin sous forme de broyage Afin de déployer la pratique du broyage de proximité, différentes modalités seront étudiées : > service d'opérations de broyage sur le territoire, avec un responsable du ou des broyeurs, > prêt ou location de broyeurs via un prestataire ou une association, > aides financières à l'achat de broyeurs, > formation de référents de broyage. Une fois un ou plusieurs scénarios de broyage choisis, une phase expérimentale sera déployée pour une durée d'un an, accompagnée d'une sensibilisation via les réseaux, notamment à travers « Héros du Quotidien » l'application SQYTRI et lors des ateliers pratiques du jardinage au naturel (voir action 4.2.1).</p> <p>4.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes Dans un esprit d'échange et de partage des retours d'expériences, les agents des services techniques des communes et de l'agglomération se réuniront dans le cadre d'un groupe de travail sur la gestion des espaces verts. L'objectif est d'échanger sur les pratiques actuelles et de réfléchir à des pistes d'actions (dont d'éventuelles formations proposées aux agents). Ce groupe sera créé et co-piloté par le pôle Prévention-Valorisation et un agent représentant chaque commune. Les participants se réuniront sur une base annuelle et adapteront la fréquence en fonction des besoins. Les actions des structures exemplaires en termes de gestion différenciée seront mises en avant par une communication à l'échelle des agents de l'agglomération et des communes.</p>

Partenaires	Communes adhérentes/Associations/Référents des sites de compostage/Centres de formation/Professionnels locaux/ADEME/Région Île-de-France. L'appui de relais locaux comme les pépiniéristes, les jardineriers, pourra être sollicité comme vecteur de sensibilisation et de communication, autour des pratiques différenciées et plus vertueuses de jardinage.
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes, prestataires. > Matériel : broyeur(s), supports de communication

	Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1 4.2.2. Études des modalités de broyage à mettre en place.	S2 -2024	
	Étape 2 4.2.1. Mise en place des actions pour la promotion du jardinage au naturel.	S2 -2024	
	Étape 3 4.2.3. Mise en route du groupe de travail pour partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes	2024-2029	
	Étape 4 4.2.2. Choix d'un scénario et des éventuels prestataires associés	S1 2025	
	Étape 5 4.2.2. Mise en place de l'expérimentation du dispositif broyage.	S1 2025	
	Étape 6 4.2.2. Communication auprès des usagers de la mise en place du dispositif de broyage.	S1 2025	Communication orale via les référents compostage/SQY Mag
	Étape 7 4.2.2. Amélioration continue du processus (Intégration des REX issus des communes)	2026-2029	

Indicateurs de suivi	<p>4.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation > Nombre de participants aux animations/nombre d'adhérents total de l'association ou autre structure > Pourcentage de vues sur les réseaux sociaux (Vues/abonnés SQY) > Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQY Mag et journaux locaux</p> <p>4.2.2. Favoriser la réutilisation des déchets de jardin sous forme de broyage Pourcentage de déchets verts collectés à SQY</p> <p>4.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes Nombre de groupe de travail avec les communes Pourcentage des actions réalisées par les communes (actions réalisées/objectifs)</p>
-----------------------------	--

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	49	57	39	57	39	39



Axe 5 > FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

L'incitation à la vente de produits moins emballés, à l'usage de la consigne pour réemploi, ou à toute autre pratique de conception/distribution plus vertueuse n'est pas de la compétence de la collectivité.

La consommation responsable est le fait de privilégier les gestes écologiques au moment de l'achat des produits, choisir les produits avec un label environnemental, moins emballés, bannir les produits «jetables», privilégier les produits locaux et de saison, allonger la durée de vie des produits, etc. Tous ces gestes contribuent à une consommation responsable et à un mode de vie qui tend vers le « zéro déchet ». L'action auprès de professionnels pour limiter la production d'emballages est une action portée par l'État qui a inscrit dans les cahiers des charges des éco-organismes des filières REP, des objectifs concernant leurs contributions à la mise en place de dispositifs de consigne pour réemploi et recyclage. Le lancement d'expérimentation est à ce titre engagé avec le 1^{er} Appel à Projet de CITEO qui a retenu 152 projets dont 95 portés par des metteurs sur le marché, 33 par des apporteurs de solutions, 12 par des collectivités et 12 par des groupements. De ce fait, la consigne pour réemploi n'est pas une action inscrite au projet de PLPDMA de SQY en tant que telle mais dans le cadre de sa compétence, SQY souhaite sensibiliser les usagers à une consommation plus responsable, passant par l'utilisation de contenants réutilisables, tel que prévu dans cet axe. La loi AGECE vient compléter la démarche de l'État, en interdisant depuis le 1^{er} janvier 2023, la vaisselle jetable dans les lieux de restauration, y compris événementiels, servant plus de 20 couverts « simultanément » sur place.

Enfin, des appels à projets nationaux sont initiés pour tendre vers le zéro plastique. SQY s'engage à les suivre, en parallèle du PLPDMA. Les commerçants et les professionnels en général, seront contributeurs par leurs propres actions obligées/incitées et/ou facilitées par les autorités compétentes.

SQY et ses communes membres inciteront autant que possible et par le biais des instances compétentes, les professionnels au respect de leurs obligations. En parallèle, et pour les structures volontaires, les petites, moyennes et grandes surfaces, les commerçants, seront encouragés à essaimer les bonnes pratiques.

Toutes structures volontaires seront relais du territoire.

> Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet

Axe thématique	5. Favoriser la consommation responsable
Nom de l'action	5.1. Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants
Contexte du territoire	En France en 2021, la production de DMA s'élève à 476 kg/hab. ⁽¹⁾ L'objectif national est de réduire de 15% cette production en 2030 par rapport à 2010 (Loi AGECE). À Saint-Quentin-en-Yvelines durant l'année 2022, la production de DMA est passée de 437 kg/hab à 408 kg/hab. ⁽²⁾ L'agglomération souhaite équiper les habitants d'outils pour encourager cette réduction de production de déchet. La sensibilisation pour une consommation plus responsable est une des clefs. <i>(1) 186 kg de déchets ménagers produits par seconde en Ile-de-France, ORDIF, 2023</i> <i>(2) Rapport annuel du service déchet, SQY, 2022, 2021</i>
Objectifs de l'action	5.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable 5.1.2. Développer un « défi zéro déchet »
Description de l'action	5.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable Dans le cadre du PLPDMA, l'agglomération souhaite sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une consommation plus responsable afin d'inciter un changement de comportement. Il est donc important de fournir des informations pratiques sur ces modes de consommation qui permettent de réduire les déchets. Pour parvenir à cet objectif, des animations seront mises en place pour aider les consommateurs à connaître et à repérer les produits durables. Ces animations seront tenues tout au long de l'année, lors des événements communaux et communautaires, avec des temps forts à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) ou de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD). Les pistes à travailler sont (liste non-exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> > compréhension des étiquettes et logos > compréhension des dates de péremption > dégustation d'eau de robinet > sensibilisation au vrac En parallèle, l'agglomération diffusera toutes les ressources utiles pour accompagner et faciliter la démarche (guide éco-citoyen de SQY, guide Manger local de SQY, guide ADEME, ...)

5.1.2. Développer un « défi zéro déchet »

L'agglomération souhaite proposer un « défi zéro déchet » aux ménages du territoire. L'action consiste à organiser ou à co-organiser ce défi avec une structure porteuse du territoire :

1. Un groupe de travail sera composé pour organiser le défi et mobiliser les partenaires.
2. Une campagne de recrutement des participants s'effectuera à large échelle en s'appuyant sur les événements et associations existants.
3. Une restitution, ainsi qu'une réflexion sur les pistes d'actions seront menées suite au défi.

Le défi zéro déchet reste une action emblématique du PLPDMA et une action concrète pour réduire ses déchets et tester de nouvelles pratiques de consommation. C'est également une aventure collective et conviviale, au sein d'un territoire, qui peut être fédératrice si elle est essayée à plus grande échelle. Le défi pourrait être mis en ligne sur la plateforme collaborative « Héros du quotidien » pour qu'il puisse être autoporté et moins chronophage pour SQY.

Partenaires Associations/Communes adhérentes/ADEME/Région Île-de-France

Moyens à mobiliser
> Humains : Chargée de prévention, chargée de communication, prestataires
> Matériel : outils de communication

	Descriptif	Calendrier
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	5.1.1. Création d'un groupe de travail SQY (coordination et planification du projet) S2 2026
	Étape 2	5.1.1. Élaboration et validation du plan d'action associé S2 2026
	Étape 3	5.1.1. Communication S2 2026
	Étape 4	5.1.1. Mise en place des animations S2 2026
	Étape 5	5.1.2. Mise en place des animations et du défi zéro déchet S1 2027-2029
	Étape 6	5.1.2. Évaluation et actualisation annuelle 2028-2029
Indicateurs de suivi	5.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation > Nombre de participants aux animations/nombre de participants total à l'événement > Nombre de guides téléchargés et distribués/population SQY > Pourcentage de vues sur les réseaux sociaux (Vues/abonnés SQY) > Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQY Mag et journaux locaux 5.1.2. Développer un « défi zéro déchet » Taux de participants au défi « zéro déchet » (objectif de 50 familles) Pourcentage de réduction de déchets suite au défi (objectif de 30% de réduction de déchets en 3 mois)	

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	0	20	20	20	20



Axe 6 > ÉCO-EXEMPLARITÉ DE SQY

L'éco-exemplarité concerne l'ensemble des élus locaux et des administrations locales.

SQY et ses communes s'attacheront à montrer l'exemple dans leurs pratiques, qu'elles soient de consommation, de distribution ou de production.

Afin d'embarquer le plus d'acteurs possibles, SQY prévoira dans les conventions de partenariats qu'elles signent avec les structures ou dans les marchés publics qu'elles engagent, des clauses d'exemplarité.

Dans cet esprit, SQY s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER).

Ainsi, SQY, ses communes membres, et par extension, leurs partenaires, leurs prestataires, leurs relais, contribueront à nourrir, par leurs pratiques les différents axes du PLPDMA :

- > la promotion de la prévention : en communiquant, sensibilisant, organisant et en montrant l'exemple
- > la lutte contre le gaspillage alimentaire : dans sa cantine, dans celles des communes, avec les écoles, sur les marchés, avec les CCAS
- > l'augmentation de la durée de vie des produits : avec la promotion du réemploi dans ses services, dans ceux des communes, dans les établissements scolaires, les établissements publics
- > la gestion in situ des déchets verts et des déchets alimentaires : par le biais du compostage autonome (dotation des établissements en composteurs), par des pratiques vertueuses d'entretien des espaces verts (essence à croissance lente, mulching (paillage), broyage, diversité)
- > la consommation responsable : dans le cadre de l'organisation d'événement, dans ses pratiques d'achats, sous l'égide de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) ; SQY et ses communes membres auront à coeur de montrer l'exemple.

> Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics

Axe thématique	6. Éco-exemplarité de SQY
Nom de l'action	6.1. Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Les agents et élus SQY L'ensemble des responsables des achats des services du SQY
Contexte du territoire	En matière de prévention de déchets dès l'achat, les administrations publiques se doivent d'être exemplaires. Les marchés publics sont des leviers importants pour inciter l'agglomération à introduire le principe de prévention dans ses process et services et donc orienter les services vers une démarche d'éco-exemplarité concernant les achats ⁽¹⁾ . Pour réduire les déchets, les administrations publiques doivent identifier au plus près le besoin des achats et considérer la phase de fin de vie des produits. <i>(1) Élaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018</i>
Objectif de l'action	6.1.1. Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit.
Description de l'action	6.1.1. Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit Le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable) est en cours d'élaboration au sein de SQY. Une première communication écrite (type courrier ou mail) sera envoyée aux agents de la part de la direction générale afin de formaliser l'implication de l'agglomération à mettre en place une démarche de prévention de déchets. Une charte d'engagement pourra être signée en complément par les agents, les partenaires, les prestataires, les associations et tout acteur du territoire.
Partenaires	ADEME/Région Île-de-France
Moyens à mobiliser	> Humains : Services internes, direction générale des services > Matériel : Supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication		
Mise en oeuvre l'action	Étape 1	6.1.1. Diagnostic des pratiques/ organisations actuelles/ obligation réglementaire/ benchmark chartes existantes	S1-2025			
	Étape 2	6.1.1. Rédiger la charte > homogénéiser les procédures Validation de la charte	S1-2025			
	Étape 3	6.1.1. Acter la position de SQY dans sa démarche Écoresponsable via un engagement écrit de la direction générale	S1-2025			
	Étape 4	6.1.1. Mettre la charte sur My SQY et la diffuser lors de la passation des marchés diffusion de l'engagement de la DG auprès de tous les agents de SQY	S2 -2025			
	Étape 5	6.1.1. Sensibilisation de l'ensemble des services (formation à destination des agents)	S2 2025-2029	Support de communication/ Note d'information/ MAJ guide accueil nouveaux salariés		
Indicateurs de suivi	Pourcentage de marchés publics incluant des clauses relatives à la prévention de déchets Pourcentage du montant annuel des achats issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées					
Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	13	1	1	1	1



Axe 6 > ÉCO-EXEMPLARITÉ DE SQY

> Promouvoir l'éco-exemplarité des administrations publiques

Axe thématique	6. Éco-exemplarité de SQY
Nom de l'action	6.2. Promouvoir l'éco-exemplarité des administrations publiques
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Agents de l'agglomération et des communes adhérentes
Contexte du territoire	<p>Les déchets des administrations publiques sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines représentent 3% des déchets ménagers assimilés, soit environ 2 700 tonnes de déchets produits par an. L'éco-exemplarité des administrations publiques porte sur tous les déchets produits, issus du fonctionnement comme de la mise en oeuvre des politiques publiques. Saint-Quentin-en-Yvelines se doit d'être exemplaire en matière de prévention afin de faire adhérer les acteurs du territoire à la démarche et de montrer que la collectivité s'applique les efforts qu'elle leur demande (1). En effet, le PLPDMA est l'opportunité de réduire les déchets des services, dans le cadre de leurs missions ou des événements organisés sur le territoire.</p> <p>Afin que les acteurs à tous les niveaux, élus, cadres et agents s'impliquent dans l'élaboration du programme, il est essentiel de les sensibiliser, de les informer des enjeux de la prévention et de créer des bases solides en termes d'éco-exemplarité. L'amélioration de la compréhension amènera à un meilleur résultat.</p> <p>(1) <i>Élaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018</i></p>
Objectifs de l'action	<p>6.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération</p> <p>6.2.2. Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public</p>
Description de l'action	<p>6.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération</p> <p>L'agglomération choisit d'axer la sensibilisation différemment en fonction du public ciblé.</p> <p><u>Pour Les communes</u></p> <p>L'agglomération souhaite formaliser un accompagnement pour développer une démarche d'éco-exemplarité à l'échelle communale. Pour cela, des rencontres seront organisées. Elles ont pour objectifs de partager les retours d'expériences, de l'information, de débattre et de susciter de nouvelles idées à mettre en oeuvre. Ces rencontres aideront les communes à fixer leurs objectifs et à l'agglomération de les suivre. La commune en tant qu'acteur se doit d'être exemplaire dans son fonctionnement (politique d'achat, comportement de consommation, gestion de ses espaces verts, etc.) et dans ses délégations (marchés forains, aide à domicile, éducation...).</p> <p><u>Pour Saint-Quentin-en-Yvelines</u></p> <p>Pour cibler au mieux ces actions de sensibilisation, une enquête sera réalisée pour connaître les pratiques avant la mise en place du PLPDMA auprès des agents publics. Un suivi s'effectuera par la suite pour quantifier les changements de pratiques. À l'issue de l'enquête, un plan de communication, permettant de diffuser des messages de prévention (bénéfices personnels, environnementaux...) sera élaboré et fera l'objet d'un rappel régulier pendant toute la durée du PLPDMA. Ce plan comprendra une campagne d'affichage et la diffusion d'un guide des éco-gestes.</p> <p>En complément, des formations seront dispensées aux agents, selon leur domaine d'activité, à travers des ateliers thématiques (Par exemple : comment conduire des événements « Zéro déchet »).</p> <p>Les actions présentées ici, concerne aussi bien les agents toutes catégories confondues, que les élus.</p> <p>6.2.2. Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public</p> <p>La valorisation régulière des actions menées par les agents, des communes et de l'agglomération, a pour but de montrer l'exemplarité des services pour inciter les citoyens à adopter des bonnes pratiques dans le respect de l'environnement et de la réglementation.</p> <p>La mise en avant des actions se fera notamment via des outils de communication interne et externe (dont My SQY, interne et le SQY Mag, externe). À cela pourront également s'ajouter des données chiffrées issues d'indicateurs ou de relevés de terrain (type caractérisations), ce qui permet de rendre concret le résultat des actions menées par chacun.</p>

Partenaires	Acteurs du réemploi / ADEME / Région IDF
Moyens à mobiliser	> Humains : Services partenaires, éventuel prestataire > Matériel : Supports de communication

		Descriptif	Calendrier
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	6.2.1. État des lieux et recensement des besoins (SQY et communes), enquête des pratiques	S2 - 2024
	Étape 2	6.2.1. Établissement du plan d'action	S2 - 2024
	Étape 3	6.2.1. Déploiement sur le territoire	S1 - 2025

Indicateurs de suivi	<p>6.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage d'agents ayant répondu au questionnaire (objectif 80% des effectifs) > Pourcentage d'agents ayant participé à des ateliers thématiques sur la prévention des déchets > Évolution du tonnage de DMA de l'agglomération (kg/hab./an) > Pourcentage de communes participant aux rencontres (nombre de communes présentes/nombre de communes total) avec un objectif de présence de 50% des communes > Pourcentage d'actions réalisées par les communes (actions réalisées/objectifs) <p>6.2.2. Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage d'agents déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de prévention (enquête) > Nombre d'actions réalisées par les communes, par type et par cible > Nombre d'actions réalisées par SQY, par type et par cible
-----------------------------	---

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	10	10	5	5	5



Axe 6 > ÉCO-EXEMPLARITÉ DE SQY

> Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY

Axe thématique	6. Éco-exemplarité de SQY
Nom de l'action	6.3. Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Les agents et élus SQY
Contexte du territoire	<p>Saint-Quentin-en-Yvelines est engagée dans une démarche de développement durable, avec des actions de réduction de déchets telles que la gestion responsable du papier et la mutualisation des ressources (existence d'une reprographie et partage du matériel événementiel)⁽¹⁾. De plus, en 2023, l'agglomération a organisé une distribution de tasses réutilisables, accompagnée d'un atelier de sensibilisation sur la réduction des déchets au bureau. Dans le cadre du PLPMDA, des solutions de réemploi sont à trouver pour mutualiser le matériel entre les services et réduire l'utilisation d'objets à usage unique.</p> <p>(1) Rapport annuel développement durable, SQY, 2022</p>
Objectifs de l'action	6.3.1. Augmenter la pratique de réemploi des produits et matériaux
Description de l'action	<p>6.3.1. Augmenter la pratique du réemploi des produits et matériaux</p> <p>Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite développer la culture du réemploi des matériaux et des fournitures au sein de ses services, mais aussi encourager cette pratique, pour les objets personnels des agents. L'action se décline sur les points suivants :</p> <p><u>Ressourcerie interne</u> L'objectif est de créer une ou plusieurs zones de réemploi/ressourceries dans les locaux de l'agglomération. Les zones de réemploi regrouperont les articles ne servant plus, mais toujours réemployables. Les articles contenus dans ce dispositif appartiendront exclusivement à l'agglomération, tout usage de ces articles sera donc limité dans le cadre des activités professionnelles des agents. Le service sera accessible à tous les agents. Une étude devra être menée afin de déterminer la forme, l'emplacement et la maintenance des zones.</p> <p><u>Don d'articles/matériaux appartenant à l'agglomération</u> Dans une optique de gestion de la fin de vie de certains produits (types DEA, DEEE), il est possible de mettre en place un système de dons. Les dons des biens mobiliers de faible valeur sont possibles seulement aux organismes suivants : les administrations d'État, leurs établissements publics, les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics, les fondations ou associations reconnues d'utilité publique et certaines associations ou organismes dont l'objet social correspond à celui exigé par la loi⁽²⁾. Afin de mettre en place cette action, deux étapes sont nécessaires : > lister les matériaux pouvant être donnés avec la direction des moyens généraux et la direction des systèmes informatiques, > contacter les associations du territoire afin de mettre en place un partenariat de don.</p> <p><u>Échange d'articles appartenant aux agents</u> Saint-Quentin-en-Yvelines ne souhaite pas limiter la pratique du réemploi aux articles/matériaux appartenant uniquement à l'agglomération, mais à encourager également les agents à adopter cette pratique au sein de leurs vies privées. Dans cet optique, il existe déjà une plateforme de dons, d'échanges et de vente sur le réseau interne MySQY, mais celle-ci est souvent méconnue par le personnel et manque d'activité. Une campagne de communication sera réalisée pour mettre en avant la plateforme et la redynamiser.</p> <p>(2) Dons.encheres-domaine.gouv.fr</p>

Partenaires : Acteurs du réemploi/ADEME/Région Île-de-France

Moyens à mobiliser > Humains : Services internes, prestataires
> Matériel : Supports de communication, locaux

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en oeuvre de l'action	Étape 1	Communication sur l'existence de la plateforme d'annonces de SQY	2025	Note interne
	Étape 2	Étude interne pour la mise en place des zones de réemploi	2025	
	Étape 3	Listing des matériaux pouvant faire l'objet de dons	2025	
	Étape 4	Établissement de partenariat pour le don	2025	
	Étape 5	Mise en place des zones de réemploi	2025	

Indicateurs de suivi > Pourcentage d'agents déclarants utiliser la ressourcerie interne (sondage)
> Pourcentage de matériel issu de la ressourcerie interne (sondage auprès des agents)
> Pourcentage des matériaux de SQY donnés aux associations du territoire
> Pourcentage d'objets échangés sur la plateforme de dons

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	30	40	34	34	34

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Hôtel d'agglomération

Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Hénaff
BP 10118. 78192 Trappes Cedex
01 39 44 80 80 / sqy.fr

Direction Environnement et Paysage
> Service Déchets